

République Tunisienne
Ministère des affaires sociales
Unité de Gestion par Objectifs

**Le rapport annuel de performance
de la mission affaires sociales
Pour l'année 2021**

Mai 2022

SOMMAIRE

<u>Chapitre I: Présentation Générale des réalisations les plus importantes de la mission pour l'année 2021</u>	3
1- Résumé des réalisations stratégiques les plus importantes de la mission.	4
2- Résultats de l'exécution du budget de la mission .	8
<u>Chapitre II : Les réalisations des programmes de la mission pour l'année 2021</u>	
I. Programme travail et relations professionnelles	12
1- Les résultats de performance du programme.	13
2- Présentation de l'exécution du budget du programme .	17
II. Programme sécurité sociale	22
1- Les résultats de performance du programme.	23
2- Présentation de l'exécution du budget du programme.	37
III. Programme promotion sociale	42
1- Les résultats de performance du programme.	43
2- Présentation de l'exécution du budget du programme.	48
IV. Programme migration et tunisiens a l'étranger	54
1- Les résultats de performance du programme.	55
2- Présentation de l'exécution du budget du programme.	59
V. Programme pilotage et appui	63
1- Les résultats de performance du programme.	64
2- Présentation de l'exécution du budget du programme.	67
<u>Chapitre III : Annexes</u>	71

Chapitre I: Présentation Générale des réalisations les plus importantes de la mission pour l'année 2021

1- Résumé des réalisations stratégiques les plus importantes de la mission:

1.1 présentation de la mission:

La mission générale du ministère des affaires sociales consiste à mettre en œuvre la politique sociale de l'Etat, visant à assurer un développement social équilibré, à consacrer les principes de solidarité entre les individus, les catégories et les générations composant la société et à consolider le bien être et la paix social, fournir les bases d'une vie décente pour toutes les catégories sociales et notamment les catégories vulnérables et à faible revenu , les employés des secteurs public et privé ainsi qu'à établir un climat social propice permettant de consacrer les valeurs du travail de l'auto-responsabilité et inciter l'investissement et l'auto-développement, en plus d'assurer des services sociaux de qualité et de les rapprocher des citoyens.

La mission affaires sociales vise aussi à moyen terme à trouver des solutions qui assurent la pérennité des régimes de sécurité sociale et à renforcer la participation des Tunisiens de l'étranger à la vie publique et leur contribution au développement socio-économique.

La stratégie de la mission s'articule autour d'un ensemble de priorités stratégiques fondamentales, qui visent à instaurer un climat social équilibré permettant d'impulser la politique économique et l'investissement. Ces axes sont:

- ✓ **Garantir les conditions du travail décent**
- ✓ **Œuvrer pour assurer une protection sociale universelle** en étendant la couverture sociale et maintenant les équilibres financiers des régimes de sécurité sociale
- ✓ **Assurer les fondements d'une vie décente pour les catégories vulnérables, pauvres et à faible revenu** et œuvrer à la réduction de l'analphabétisme, en particulier chez les femmes dans les régions internes et les zones rurales.

- ✓ **Encadrer et prendre en charge des Tunisiens résidant à l'étranger** et les impliquer dans les efforts de développement à l'échelle nationale
- ✓ **La gouvernance de la gestion des ressources humaines et matérielles** en assurant une meilleure optimisation de ces ressources pour atteindre les objectifs des politiques publiques de la mission affaires sociales.

La mission affaires sociales comporte pour l'année 2021, cinq programmes (4 programmes techniques et le programme pilotage et appui) qui se déclinent en 53 sous-programmes, 25 activités, 9 objectifs et 12 indicateurs de performance, dont 6 opérateurs publics contribuant à sa réalisation, ainsi que les associations œuvrant dans le domaine social (Union Tunisienne de Solidarité sociale, associations des handicapés..).

1.2 Réalisations stratégiques de la mission:

▪ dans le secteur du travail et relations professionnelles:

- ✓ L'instauration d'un système d'information intégré couvrant l'ensemble des attributions des inspecteurs du travail dans le cadre du projet de numérisation du secteur d'inspection du travail, il est prévu que ce système sera opérationnel à partir du second semestre de l'année 2022.
- ✓ La mise à jour du manuel de procédures des attributions du contrôle et de conciliation et la promotion du dialogue social en fonction des changements et de l'évolution de l'espace de travail et des relations professionnelles.
- ✓ Le contrôle de l'employabilité de la main-d'œuvre spécifiques (étrangers, contrats du travail, contrats de formation, emploi des personnes handicapées...) en coordination avec les structures concernées, dont les délégués à la protection

de l'enfance, les travailleurs sociaux et les agents de l'Agence Nationale pour l'Emploi.

- ✓ Ratification de la convention internationale du travail n° 187 et promulgation de la loi organique n°22-2021 du 11 mai 2021 portant approbation de l'adhésion de la République tunisienne à la convention n° 187 relative au cadre promotionnel de la santé et de la sécurité au travail, approuvée par l'Organisation Internationale du Travail à Genève le 15 juin 2006, qui permettra de revoir la politique nationale dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et d'élaborer une stratégie nationale participative de la prévention des risques professionnels.
- ✓ Octroi d'une aide sociale exceptionnelle aux travailleurs des établissements touristiques, des établissements de l'artisanat et guides touristiques (subvention mensuelle circonstancielle exceptionnelle estimée à 200 dinars pour une durée de 6 mois), dont le nombre est de 68 380 bénéficiaires pour un montant global de 13,674 millions de dinars.

▪ **dans le secteur de la sécurité sociale:**

- ✓ Réglementation des processus, procédures et modalités d'échange automatique et immédiat d'informations entre la Caisse Nationale de la Retraite et de la Prévoyance Sociale et l'employeur public concernant le suivi de la vie professionnelle des salariés adhérents à la caisse et la tenue de leurs comptes individuels par l'émission du décret n° 2021-153 du 12 mars 2021.
- ✓ Continuation des travaux liés à la révision des régimes de couverture sociale du secteur de la pêche maritime et préparation d'une étude préliminaire à cet égard.
- ✓ Appui à l'expérience de la sécurité sociale mobile et poursuite des travaux préparatifs pour l'acquisition d'unités mobiles de sécurité sociale dans le cadre de la coopération avec l'agence américaine Millennium Challenge Corporation

pour les utiliser comme bureaux mobiles qui donnent accès à des endroits éloignés afin de rapprocher les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie de leurs usagers , contribuant ainsi à l'élargissement de la couverture sociale,

- ✓ Continuation de la création des bureaux locaux de la sécurité sociale et des centres de services administratifs, comme crée à cet effet la filiale de la Caisse nationale de sécurité sociale à Ben guerdan et le centre des services administratifs à Habira
- ✓ Expérimentation du système d'échange des données électroniques au niveau de certains hôpitaux publics (Hôpital Régional de Bizerte, Hôpital Habib Thameur, Institut National de la Nutrition, ...) et lancement des travaux préparatifs nécessaires pour généraliser cette expérience à toutes les structures sanitaires et les prestataires de services sanitaire du secteur privé,
- ✓ Révision du plafond annuel des sommes des prestations de santé externes prises en charge dans le cadre du régime de base de l'assurance maladie au titre du régime de soins privés ou du régime de remboursement des frais en application de l'arrêté du ministre des affaires sociales du 8 février 2021 portant révision de la décision du 3 juin 2008.

2- Résultats de l'exécution du budget de la mission:

Tableau n° 1 :

Exécution du budget de la mission 2021 par rapport aux prévisions
Répartition selon nature de la dépense
En Mille dinars

libellé dépense		Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2)/(1) %
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	232.133	225.385	-6.748	%97.09
	Crédits de paiement	232.133	225.184	-6.949	97.01%
Dépenses de fonctionnement	Crédits d'engagement	20.000	22.678	2.678	%113.39
	Crédits de paiement	20.000	22.458	2.458	%112.29
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	1957.524	1982.283	24.759	%101.26
	Crédits de paiement	1957.524	1978.222	20.698	%101.06
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	11.010	9.842	-1.168	%89.39
	Crédits de paiement	9.095	9.006	-89	%99.02
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
Total	Crédits d'engagement	2220.667	2240.187	19.520	%100.88
	Crédits de paiement	2218.752	2234.870	16.119	%100.73

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements

Le budget de la Mission des Affaires Sociales dans la loi de finances rectificative pour l'année 2021 était estimé à 2220.667 MD en engagement et 2218.752 MD en paiement - les crédits bloqués s'élevant à 38.765 MD.

Les crédits sont répartis entre les différents programmes comme suit:

- Programme travail et relations professionnelles: 25 541 MD
- Programme de sécurité sociale : 851 253 MD
- Programme de promotion sociale : 1248 595 MD
- Programme migration et Tunisiens à l'Etranger : 29 842 MD
- Programme pilotage et appui : 63 521 MD

Les crédits alloués ont enregistré une augmentation de la loi de finances rectificative, estimée à 263.752 MD par rapport aux crédits initialement inscrits (1955.000 MD) Cette augmentation concerne les crédits affectés au programme promotion sociale estimée à 283.000 MD (répartis entre 3.000 MD au titre de rémunération des agents du programme aux niveaux central et régional et 280.000 MD au titre de la partie dépenses d'interventions, affectés aux aides sociales exceptionnelles dans le cadre d'un prêt financé par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Par contre les crédits alloués au pilotage et appui ont enregistré une diminution d'un montant de 19 248 MD (répartis entre 14.543 MD pour la partie rémunération et 4.705 MD pour la partie investissement) le total des crédits inscrits est estimé à 2.218.752 MD.

-La différence entre les crédits exécutés (2234.870 MD) et le total des crédits alloués à la mission Affaires Sociales pour l'année 2021 : 2303.752 MD s'explique par l'ouverture de crédits complémentaires qui ont été affectés au Programme de la Sécurité Sociale au titre d'une dotation directe à la caisse Nationale de la Retraite et de la prévoyance Sociale (85.000 MD)

- Dépenses de rémunération :

Les dépenses de rémunération ont été estimées dans la loi de finances rectificative pour l'année 2021 à 232 133 MD et les crédits payés se sont élevés à 225 184 MD, l'écart constaté est principalement dû à la programmation de l'impact financier du programme de recrutement, dont les procédures sont en cours d'achèvement.

- Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées à 20 000 MD, et les crédits payés se sont élevés à 22 458 MD. L'augmentation provient des crédits transférés de la partie interventions du programme de promotion sociale et du programme pilotage et appui pour couvrir les dépenses de fonctionnement, notamment au niveau des établissements publics travaillant dans le domaine de la promotion sociale, outre l'augmentation des dépenses à cause de la flambée des prix à la consommation.

- Dépenses d'interventions:

Les dépenses d'intervention de la loi de finances rectificative pour l'année 2021 ont été estimées à 1 957 524 MD, soit une augmentation de 280 000 MD par rapport à la loi de finances initiale (1 677 524 MD), les crédits complémentaires ont été affectés au programme de promotion sociale pour l'octroi des aides sociales exceptionnelles au profit des catégories vulnérables et à faible revenu afin de faire face à la pandémie de Covid 19 et limiter ses répercussions dans le cadre d'un prêt financé par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

-Les crédits totaux définitifs pour la partie interventions se sont élevés à 2 042.524 MD en allouant des crédits complémentaires dans la limite de 85.000 MD au programme de sécurité sociale au titre de subvention à la caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale.

Les crédits réalisés s'élèvent à 2 030 256 MD, l'écart enregistré entre les prévisions et les réalisations est principalement dû à la perturbation du déroulement de certaines interventions sociales suite à la pandémie du Covid 19 et son impact sur la réalisation de certaines activités.

- Dépenses d'investissement:

Les dépenses d'investissement ont été estimées dans la loi de finances rectificative pour l'année 2021 à 9.095 MD, soit une diminution de 4.705 MD par rapport au crédit initial inscrit de 13.800 MD. Cette orientation prise en considération de l'impact de la pandémie de Covid19 sur l'exécution des différentes procédures de marchés publics et la perturbation de l'achèvement de certains projets de construction, de réaménagement et d'équipement. Les crédits réalisés s'élèvent à 9 006 MD, soit un taux 99,02 %.

Tableau n° 2:

Exécution du budget de la mission 2021 par rapport aux prévisions Répartition selon les programmes En Mille dinars

libellé dépense		Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2)/(1) %
Programme travail et relations professionnelles	Crédits d'engagement	25.541	24.277	-1.264	%95.05
	Crédits de paiement	25.541	24.106	-1.435	%94.38
Programme sécurité sociale	Crédits d'engagement	851.252	909.290	58.037	%106.82
	Crédits de paiement	851.252	* 909.285	58.032	%106.82
Programme promotion sociale	Crédits d'engagement	1249.395	1220.242	-29.153	%97.67
	Crédits de paiement	1248.595	1214.929	-33.666	%97.30
Programme migration et tunisiens a l'étranger	Crédits d'engagement	29.843	29.298	-544	%98.18
	Crédits de paiement	29.843	29.293	-549	%98.16
Programme pilotage et appui	Crédits d'engagement	64.637	57.080	-7.557	%88.31
	Crédits de paiement	63.521	57.257	-6.265	%90.13
Total	Credits d'engagement	2.220.667	2.240.187	19.520	%100.88
	Crédits de paiement	2.218.752	2.234.870	16.119	%100.73

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements

- Inscription de crédits supplémentaires de 85 millions de dinars en subvention directe à la caisse Nationale de Retraite et de prevoyance Sociale.

**☐ Programme travail et relations
professionnelles**

**☐ Responsable du programme : Mr Chokri ouali
au lieu de Mr foued ben abdallah**

☐ Date de prise des fonctions : 14 Avril 2022

1- Les résultats de performance du programme:

Le programme travail et relations professionnelles joue un rôle très important dans la mission des affaires sociales, puisqu'il est la source de la réussite du processus de développement économique et social. Ses structures veillent à garantir les conditions du travail décent et la stabilité de la paix sociale dans le milieu du travail tout en jouant un rôle très important dans le renforcement de la capacité des travailleurs à produire en quantité et en qualité et à assurer leur sécurité, leur santé et leur jouissance de la protection et du bien-être social qui est considéré comme un critère du progrès et de la préservation de l'être humain. Ce sont les ingrédients les plus importants dans le développement économique.

Dans le cadre de la mise en œuvre des axes du contrat social, la stratégie du programme travail et relations professionnelles s'incarne à travers un certain nombre de priorités, qui sont principalement:

- Soutenir le respect des législations sociales, se conformer aux normes internationales et limiter les conflits collectifs.
- Assurer un climat social pérenne qui permet la croissance économique et sociale et le développement de l'investissement dans un cadre concurrentiel loyal.
- Promouvoir la santé et la sécurité au travail en développant les textes législatifs, et renforcer la culture de prévention des risques professionnels en augmentant la couverture et l'amélioration des services de médecine du travail dans les secteurs public et privé.

La stratégie du programme travail et relations professionnelles se traduit par un axe fondamental, qui est « travail décent et paix sociale » à travers :

- Œuvrer à garantir le respect des droits fondamentaux de l'être humain et les droits des travailleurs dans le cadre d'un ensemble de règles de sûreté et de normes relatives à la définition de salaires équitables respectant la sécurité physique et mentale de l'employeur (conformément à la définition du conseil économique et social de l'ONU)
- Garantir le droit à la sécurité sociale pour les familles et préparer des meilleures conditions pour le développement, l'inclusion sociale de l'individu et sa participation à la prise de décision et de parvenir à l'égalité des chances et de traitement entre les hommes et les femmes (définition de la Convention internationale du travail Organisme)
- Garantir le respect des droits des salariés à satisfaire leurs attentes dans une approche participative qui prend en charge l'équilibre entre les différents intervenants gouvernementaux et syndicaux.

- Objectifs et indicateurs de performances.

Objectif stratégique 1.1: Garantir les conditions de travail décent

L'objectif stratégique du programme travail et Relations Professionnelles « **garantir des conditions de travail décent** », reflète l'orientation stratégique de la politique publique dans le domaine de travail et des relations professionnelles (inspection du travail + inspection médicale du travail) dans le cadre de mise en œuvre la stratégie de la mission des Affaires sociales qui est représentée par les actions suivantes :

- Appuyer et développer sa politique nationale dans le domaine social et la promotion des différentes populations sociales,
- Protéger les droits des salariés, contribuer au maintien du climat social au sein de l'entreprise et de réaliser le développement économique et social.

❖ indicateur 1.1.1: Taux des salariés couverts par les visites d'inspection (indicateur cumulatif)							
unité indicateur	réalisations 2019	réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
%	%38,83	%55,2	%41.5	44.12%	106.3%	44.58%	2023

Remarque : Pour calculer le nombre total de salariés soumis au Code du travail, on s'est appuyé sur les statistiques de l'Institut National de la Statistique et les visites de terrain dans les établissements à caractère non administratif et les établissements publics à caractère industriel et commercial, soit 1 200 000 salariés.

En 2021 taux des salariés couverts par les visites d'inspection a été estimée à 44,12 %, soit une augmentation de 6,3 % par rapport aux estimations initiales pour la même année, et un taux de réalisation estimé à 106,3 %, pour les raisons suivantes :

- **Sous-indicateur :** le taux de salariés couverts par des visites d'inspection dans le domaine de l'inspection du travail :
 - ❖ En 2021, 16 434 visites d'inspection ont été réalisées, qui couvrent 586 051 salariés, soit un taux de 48,83% du total (méthode de calcul: le nombre de salariés couvertes par la visite / 1 200 000)

Et l'augmentation du taux de salariés couverts par les visites d'inspection du travail est dûe aux:

- ❖ Changement de la nature de l'activité de visite de l'inspection du travail pendant la crise sanitaire (Covid 19) par l'adoption des visites ciblées dans le but de surveiller les protocoles sanitaires et d'inciter à prendre les mesures sanitaires nécessaires (vaccination, tenue d'un passeport sanitaire...) en plus le contrôle de l'application de la législation du travail, que ce soit envers les salariés, comme le paiement de leurs salaires, paiement des jours d'absence résultant de l'infection par le virus et la mise en quarantaine des salariés

infectés, ou concernant les nouveaux types de travail qui sont entraînés par la crise sanitaire, tels que le travail à distance, le travail en équipe et le travail à temps partiel, en plus des campagnes de surveillance destinées aux population vulnérables des salariés (comme les salariés étrangers).

- ❖ Implication des inspecteurs du travail dans les campagnes de visites de contrôle des entreprises des différents secteurs qui sont touchés par les répercussions de la crise économique et sanitaire.
 - ❖ Campagnes de contrôle concernant l'achèvement de la vaccination anti-Covid 19 pour les salariés, afin que les établissements reprennent leur activité normale après amélioration de la situation sanitaire (allègement des procédures du temps partiel et le chômage technique, reprise du temps normal avec une pleine capacité du travail).
 - ❖ L'implication des inspecteurs du travail dans les campagnes de contrôle du pass sanitaire dans le cadre de la mise en œuvre des exigences du décret-loi présidentiel n°1 de 2021 du 22 octobre 2021.
 - ❖ Mise en œuvre de la plateforme HELP TOURISME pour aider les entreprises touristiques qui sont touchées par les répercussions de la pandémie de Covid-19.
- **Sous-indicateur** : le taux de salariés couverts par des visites d'inspection dans le domaine de l'inspection médecine de travail et sécurité professionnelle :
- ❖ En 2021 le nombre de visites d'inspection médecine de travail a atteint 9073 visites, qui couvrent 472 834 salariés, soit un taux de 39,4% du totale des salariés au niveau national (12 000 000).

A noter, que ces visites ont également concerné 534 308 salariés dans le cadre de visites ciblées pour lutter contre la propagation du virus Covid-19, dont :

- ❖ Suivi des campagnes de visites dans le cadre de la vérification du respect par les entreprises qui ont un nombre de salariés élevé des exigences du cahier des charges élaboré pour la mise en place des centres de vaccination mobiles.
- ❖ Visites dans le cadre de la vérification du bon déroulement des campagnes de vaccination en milieu professionnel.
- ❖ Contrôle des pass sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre des exigences du décret-loi présidentiel n°1 de 2021 du 22 octobre 2021.

Problèmes liés à l'objectif

- **Dans le domaine de l'inspection du travail**
 - ❖ Insuffisance des cadres d'inspection chargés du contrôle.
 - ❖ L'obsolescence du parc auto : la plupart des voitures mis à la disposition des services de l'inspection du travail et la conciliation.
 - ❖ Manque de carburant alloué aux moyens de transport et manque de chauffeurs, compte tenu de la nécessité de faire de longs trajets pour

effectuer des visites d'inspection dans toutes les délégations de chaque gouvernorat.

- ❖ Manque de données statistiques actualisées et surtout au niveau d'échanges des données entre les services centraux et régionaux
- ❖ L'impact économique et social exceptionnel sur le bon déroulement des services d'inspection du travail et l'appui à la paix sociale (pandémie covid-19).

□ **Dans le domaine de l'inspection médicale du travail et sécurité professionnelle :**

- ❖ Difficulté à remplacer les postes vacants au niveau des médecins du travail dans les gouvernorats intérieurs (Jendouba, Kasserine et Kebili)
- ❖ L'obsolescence du parc auto et des voitures mises à disposition des divisions régionales des Inspections de Médecine du Travail et de Sécurité professionnelle.
- ❖ Manque de carburant alloué aux moyens de transport dans les divisions régionales des Inspections de Médecine du Travail et de Sécurité du Travail et manque des chauffeurs compte tenu de la nécessité de parcourir de longs trajets pour effectuer les visites d'inspection dans chaque délégation.
- ❖ Absence d'unités locales d'inspection de la médecine du travail et de la sécurité du travail dans les grandes zones industrielles, l'organigramme des directions régionales ne permet pas de créer des unités locales.
- ❖ L'absence d'un système d'information de gestion de la médecine du travail, qui faciliterait la collecte de données statistiques
- ❖ Le nombre d'accidents du travail mortels est encore élevé dans certains secteurs économiques tels que l'agriculture, la pêche, le bâtiment et les travaux publics, et le nombre de maladies professionnelles, notamment les troubles musculo-squelettiques qui continue d'augmenter.
- ❖ Manque des données statistiques actualisées et surtout au niveau d'échanges des données entre les services centraux et régionaux

Les reformes relatives à l'objectif :

□ **Dans le domaine de l'inspection du travail**

- ❖ Demande de renforcement du corps des inspecteurs du travail, notamment au niveau des régions.
- ❖ Fournir les moyens de transport nécessaires aux divisions régionales du travail et de la conciliation et aux unités locales, pour effectuer les visites et campagnes de contrôle sur terrain.
- ❖ Achever le système d'information d'Inspection du Travail en tenant compte certains domaines comme l'administration des Conflits du Travail et la promotion des relations professionnelles afin de les exploiter dans les rapports de situation sociale journaliers, aux niveaux centraux et régionaux pour obtenir des informations actualisées et avoir un rapport annuel et mensuels dans les meilleures conditions. Il est attendu que la version PROD de ce système sera prête pendant l'année 2022.
- ❖ Initier à exploiter le système d'information de gestion d'inspection de travail.

- **Dans le domaine de l'inspection médicale du travail et sécurité professionnelle :**
 - ❖ Demande de renforcement du corps des médecins du travail, notamment au niveau des régions.
 - ❖ Renforcer les divisions régionales d'inspection de la médecine du travail avec les moyens de transport nécessaires pour effectuer les visites d'inspection.
 - ❖ Envisager la possibilité de créer une deuxième division dans les gouvernorats où se trouvent zones industrielles importantes, telles que Sfax et Ben Arous.
 - ❖ Allouer des fonds pour la mise en œuvre de programmes de prévention visant à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention des risques professionnels.
 - ❖ Développer un système d'information de gestion de l'Inspection de la Médecine du Travail et de la Sécurité professionnelles.

2-Les résultats d'exécution du budget du programme:

En 2021 les crédits du programme travail et relations professionnelles a atteint **25 541 MD** dont **80 MD** crédits bloqués et les réalisations s'élèvent à **24 106 MD** soit un taux de réalisation de **94,38%** et ce selon la nature de dépenses et les activités comme suit:

❖ Dépenses de rémunération :

Les dépenses de rémunération représentent plus de 90% du budget du programme et **l'activité N°2** (contrôle et conciliation) occupe la tranche la plus importante et dans un second degré **l'activité N°5** (inspection de la médecine du travail) avec un taux de 85,83% de dépense de rémunération en tenant compte du nombre important d'inspecteurs de travail et de medecins de travail dans les différentes régions.

La différence entre les crédits inscrits et les crédits payés est due aux crédits alloués pour le recrutement de 25 inspecteurs du travail qui sont en cours de réalisation.

Pour redéployer les crédits restants des dépenses inscrites dans les dépenses de rémunération, un montant de 1000 MD a été transféré aux dépenses d'investissement pour répondre aux besoins régionaux des directions de l'inspection du travail et de conciliation et des directions de l'inspection du travail, y compris les équipements bureautiques et techniques nécessaires pour le bon fonctionnement du travail.

❖ Dépenses de fonctionnement :

Crédit inscrit = **1557 MD** ; crédit payé = **1.333MD** ;

→ Taux de réalisation = **85,61%** (**central : 647 MD** et **régional : 686 MD** principalement l'Activité N°2 controle et conciliation)

On a enregistré des reliquats suite aux difficultés enregistrées par l'administration pour réaliser la totalité des engagements des dépenses de fonctionnement à cause de

lenteurs des procédures administratives et financières, de plus le non-respect par les fournisseurs de leurs obligations.

❖ **Dépenses d'intervention :**

Crédit inscrit = 150 MD ; crédit bloqué = 20 MD ; crédit payé = 129 MD

→ Taux de réalisation = 86.23 %

Les reliquats sont dus au non-décaissement de la dernière tranche de la subvention de l'État attribuée au Conseil national du dialogue social

❖ **Dépenses d'investissement :**

Crédit inscrit = 340 MD ; crédit payé = 1068 MD ;

→ Taux de réalisation = 314.11 %

La différence s'explique par le transfert d'un crédit de 1000 MD des dépenses de rémunération du programme vers les dépenses d'investissement pour couvrir les besoins des services d'inspection du travail et de conciliation, et des services de médecine du travail et de sécurité professionnelle, y compris les équipements de bureau et techniques.

Tableau n° 3 :
Exécution du budget 2021 par rapport aux prévisions
Répartition selon nature de la dépense
En Mille dinars

libellé dépense		Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2) / (1) %
Dépenses de rémunération	Credits d'engagement	23.494	21.599	-1.895	%91.93
	Credits de paiement	23.494	21.575	-1.919	%91.83
Dépenses de fonctionnement	Credits d'engagement	1.557	1.350	-207	%86.71
	Credits de paiement	1.557	1.333	-224	%85.61
Dépenses d'interventions	Credits d'engagement	150	129	21-	%86.00
	Credits de paiement	150	129	21-	%86.00
Dépenses d'investissement	Credits d'engagement	340	1.198 *	858	%352.28

	Credits de paiement	340	1.068	728	%314.07
Dépenses opérations financières	Credits d'engagement				
	Credits de paiement				
Total	Credits d'engagement	25.541	24.277	-1.264	%95.05
	Credits de paiement	25.541	24.106	-1.435	%94.38

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Des crédits ont été ajoutés aux dépenses d'investissement dans le cadre des transferts de crédit au sein du programme afin d'améliorer les conditions de travail dans les services d'inspection et de conciliation du travail, les unités locales et les directions régionales d'inspection en médecine et sécurité professionnelle.

Tableau n° 4 :
Exécution du budget 2021 par rapport aux prévisions
Répartition selon les sous programmes et les activités
En Mille dinars

Sous programmes	libellé activité	Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2)/(1) %
sous-prog N°1: Inspection au travail, santé et sécurité professionnelle	ActivitéN°1: Pilotage dans le domaine du contrôle et l'application de la législation du travail	4.981	2.519	-2.462	%50.57
	ActivitéN°2: contrôle et conciliation	13.891	15.746	1.855	%113.35
	ActivitéN°3: Coordination avec les acteurs sociaux dans le domaine du dialogue social	1.000	920	-80	%92.00
	Activité N° 4 : Pilotage dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail	1.894	674	-1.220	%935.5
	ActivitéN°5: Inspection dans le domaine de la médecine du travail	3.773	4,247	474	%112.56
	Total		25.541	24.106	-1.435

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Les crédits alloués au titre des activités ont enregistré un décalage entre les prévisions et les réalisations, ce qui a considérablement affecté la performance du programme, car la plupart des ressources humaines et matérielles sont orientés vers les visites d'inspection dans le cadre du contrôle de la mise en œuvre des mesures exceptionnelles pour réduire la pandémie de Covid-19, notamment avec le nombre limité d'inspecteurs du travail et la manque des moyens de transport pour couvrir les différents secteurs. Ce décalage se justifie comme suit:

ActivitéN°1 : Pilotage dans le domaine du contrôle et l'application de la législation du travail.

Un taux de réalisation = **50,57%** (4 981 MD / 2 519 MD réalisé) grâce aux facteurs suivants :

- ❖ L'impact financier de la non-réalisation du recrutement pour les 25 inspecteurs du travail programmés au cours de l'année 2021
- ❖ Problème d'engagement pour quelques dépenses de fonctionnement et la contractualisation avec les fournisseurs à cause de la pandémie COVID-19.
- ❖ L'orientation vers les formations à distance.
- ❖ Difficulté de réalisation des marchés d'acquisition de moyens de transport et d'équipement informatique.

ActivitéN°2 : contrôle et conciliation

Un taux de réalisation = **113.35 %** (13.891 MD / 15.746 MD réalisé) grâce aux facteurs suivants :

- ❖ recourir à des virements en plus pour couvrir les dépenses d'interventions dans le cadre de l'activité de contrôle et conciliation afin d'avoir les conditions

nécessaires au bon fonctionnement de l'activité, de plus des prix élevés des consommables (dont la hausse fréquente des prix de carburants et du gaz...)

- ❖ Renforcement de l'activité de contrôle et de conciliation avec des crédits supplémentaires pour l'acquisition de divers équipements bureautiques pour les 25 divisions d'inspection du travail et de conciliation (551MD).

ActivitéN°3 : Coordination avec les partenaires sociaux dans le domaine du dialogue social

Un taux de réalisation = **92 %** (1000 MD / 0.920 MD réalisé) à cause au non-décaissement de la dernière tranche de la subvention de l'État attribuée au Conseil national du dialogue social.

ActivitéN°4 : pilotage dans le domaine de la santé et sécurité au travail

Un taux de réalisation = **35.58 %** (1.894 MD / 0.674 MD réalisé) grâce aux facteurs suivants :

- ❖ Des reliquats sont enregistrés au niveau des dépenses de rémunération, et il y a des travaux en cours pour améliorer les prévisions des dépenses de rémunérations en agissant sur la répartition des personnels pour permettre de les déterminer à l'avenir avec précision.
- ❖ Problème d'engagement pour quelques dépenses de fonctionnement et la contractualisation avec les fournisseurs à cause de la pandémie COVID-19.

ActivitéN°5 : l'inspection de médecine de travail

Un taux de réalisation = **112.56 %** (3773 MD / 4247 MD réalisé) grâce aux facteurs suivants :

- ❖ recourir à des virements en plus pour couvrir les dépenses d'interventions dans le cadre de l'activité inspection de médecine de travail et surtout au niveau

régional ou sont affectés la majorité des inspecteurs medecins du travail et les techniciens de santé et sécurité au travail.

- ❖ Renforcement de l'activité inspection de médecine de travail avec des crédits supplémentaires pour l'acquisition de divers équipements bureautiques pour les divisions d'inspection de médecine du travail (486.5MD).

- ☐ Programme sécurité sociale**
- ☐ Responsable du programme : Mr Nader Ajebi
au lieu de Mr Sami Arouss**
- ☐ Date de prise des fonctions : 08 Avril 2022**

1- Les résultats de performance du programme:

La stratégie du programme sécurité sociale consiste à :

- Œuvrer à la préservation des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale et la gouvernance des caisses sociales.
- Instaurer le socle national de couverture sociale et veiller à trouver les solutions au financement des régimes de sécurité sociale dans le cadre d'un partenariat avec les partenaires sociaux en application du contrat social qui a été consolidé par la création du conseil national du dialogue social.
- Elargir la couverture sociale à tous les individus à travers l'intégration du secteur informel.
- Améliorer les services rendus aux assurés sociaux.

Cette stratégie s'articule autour d'un axe prioritaire à savoir : « la préservation de l'équilibre financier des régimes de sécurité sociale » et ce à travers :

- La soutenabilité et la pérennité des régimes et la préservation des acquis réalisés dans ce domaine et les étendre aux futures générations.
- La révision globale des régimes de sécurité sociale en partant d'une conviction commune des parties intervenantes conformément au contrat social.

- Objectifs et indicateurs de performances.

Objectif stratégique 2.1: Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale

L'amélioration des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale est considérée comme l'un des objectifs prioritaires que le Ministère cherche à atteindre. Ceci est d'autant plus vrai et urgent que les caisses de sécurité sociale connaissent des pressions financières élevées, notamment au niveau des régimes de retraite des secteurs public et privé afin que les caisses sociales assurent à court terme leurs obligations envers leurs affiliés et envers les usagers, ce qui permettra à moyen et long terme d'assurer la soutenabilité financière des régimes existants, la pérennité des droits acquis et leur viabilité pour les générations présentes et futures.

- indicateur 2-1-1 : Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits (charge /revenus)

Indicateur	Unité indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
<u>Caisse nationale de sécurité sociale</u>								
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	% 119	% 127	% 117	% 139	%118.8	% 116	2023
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	% 147	% 157	% 145	% 173	%119.3	% 143	2023
<u>Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale</u>								
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	% 122.95	% 103 (**)	% 117,3	% 105	%89.5	% 124,9	2023
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	% 122.09	% 104 (**)	% 117,9	% 106,7	%90.5	% 125,9	2023
<u>Caisse nationale d'assurance maladie</u>								
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	%78.41	%77,38	%81,92	%86,23	%105	%84,57	2023
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	%83.58	% 82,16	%88,68	%91,88	%103.6	%91,14	2023

(*)Calcul des revenus de la contribution sociale solidaire

(**) Les réalisations de l'indicateur ont été révisées pour l'année 2020 en ce qui concerne la Caisse nationale de retraite et de la prévoyance sociale, et ce suite à la rectification du mode de calcul retenu pour l'année précitée. A cet effet, le calcul des revenus de la contribution sociale solidaire,

estimée à 500 MD et entièrement transférée à la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale, a contribué à impacter la valeur réelle des réalisations de l'indicateur.

A noter que le volume du revenu de la contribution sociale solidaire sera calculé pour les années à venir lors de la détermination des équilibres financiers des trois caisses, suite à la création d'un compte spécial au trésor dénommé « Compte Diversification des Sources Sociales » pour financer les caisses de sécurité sociale (article 12 du décret n° 21-2021 du 28 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année 2022).

La tendance négative de l'indicateur se poursuit : le taux d'équilibre entre les charges et revenus. Les charges dépassent les revenus pour la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et de la Caisse Nationale de Retraite et de la Prevoyance Sociale, alors que pour la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et malgré le bilan positif du résultat comptable, l'équilibre entre charges et revenus peut être considéré comme négatif si l'on tient compte de son incapacité à remplir ses obligations financières envers les prestataires de services de santé et la pharmacie centrale.

- **Caisse nationale de sécurité sociale :**

L'augmentation négative du pourcentage des charges sur les revenus se poursuit, passant de 127 % en 2020 à 139 % en 2021 pour tous les régimes. Cette hausse remarquable, se justifie par l'évolution des revenus techniques de la caisse de 4,5% en 2021. En contrepartie, les charges techniques ont maintenu leur évolution à 12,7%, ce qui a entraîné un décalage entre les réalisations et l'objectif fixé.

L'écart entre les ressources et les charges s'est également creusé pour la branche des pensions, la proportion des charges des ressources passant de 157 % en 2020 à 173 % en 2021, en raison de l'augmentation continue des dépenses de allocations à un rythme rapide (12,8 %) par rapport aux ressources. .

L'aggravation du déséquilibre entre les ressources et les charges en 2021 est due aux répercussions persistantes de la pandémie de Covid 19 sur le plan économique et aux difficultés financières qui en ont résulté pour de nombreux secteurs économiques, qui ont conduit à leur cessation d'activité et au licenciement de nombreux de leurs ouvriers.

Ces raisons conjoncturelles s'ajoutent aux facteurs structurels représentés dans les facteurs démographiques (espérance de vie élevée et faible indice démographique) et les facteurs liés aux régimes de retraite (retraite anticipée pour raisons économiques et augmentation des pensions suite à l'augmentation du salaire minimum), en plus à

l'évasion sociale qui occulte un pourcentage des ressources potentielles pour la sécurité sociale.

- **Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale:**

Malgré certaines mesures prises, dont notamment la plus importante est la réforme du régime de retraite dans le secteur public à travers la promulgation de la loi n° 2019-37 du 30 avril 2019 modifiant et complétant la loi n° 85-12 du 5 mars, 1985 relative au régime des pensions civiles et militaires de retraite et de survivants par la hausse du taux de cotisation de 20.7% à 23.7% et l'augmentation de l'âge légal de la retraite de 2 années obligatoires et de 3 années facultatives, ainsi que les revenus de contribution sociale solidaire au cours des années 2018-2019-2020-2021-2022, qui ont atteint 2150 MD. La tendance négative de l'indicateur s'est poursuivie pour l'indicateur taux d'équilibre entre les charges et les revenus de la Caisse de la retraite et la prévoyance sociale.

Au sein de cette rubrique, le taux d'équilibre entre les charges totales et les revenus totaux de la Caisse Nationale de retraite et de la Prévoyance Sociale a atteint 105% en 2021 contre 103% en 2020. Le taux d'équilibre entre les charges et les revenus de la branche pensions a atteint 106,7 % en 2021 contre 104% en 2020. Ces résultats sont principalement dûs au transfert de l'intégralité des recettes de la contribution sociale solidaire (500 MD) à la caisse, en plus de l'évolution des recettes générées par l'augmentation générale des salaires sous le titre de la troisième tranche pour les agents de la fonction publique, et l'effet positif des procédures inscrites dans la loi n° 2019-37 du 30 avril 2019.

- **Caisse nationale d'assurance maladie :**

Le taux d'équilibre des charges et des revenus pour l'ensemble de la Caisse nationale d'assurance maladie a enregistré une augmentation au cours de l'année 2021, atteignant 86,23%, pour être en deçà de l'objectif souhaité, qui a été fixé à 81,92%. Ce pourcentage est également jugé très élevé par rapport à 2020 (77,38 %) . Cette augmentation est expliquée par la hausse de certains tarifs et la révision des plafonds.

Le taux d'équilibre entre les charges et les revenus du régime d'assurance maladie pour l'année 2021 a connu une augmentation significative, atteignant 91,88%,

dépassant l'objectif fixé pour la même année (88,68%). Cette augmentation est également due à l'augmentation de certains tarifs et la révision du plafond.

- indicateur 2-1-2 : Taux de recouvrement des cotisations (CNSS)

Indicateur	Unité indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
<u>Taux de recouvrement pour les trimestres en cours</u>								
Régime des employés non agricoles	%	% 92	% 88,6	% 85	% 89,9	%105.76	% 92	2023
Régime des ouvriers non employés dans le secteur non agricole	%	% 53,6	% 47,9	% 45	% 48	%106.66	% 53	2023
<u>Taux de recouvrement pour les trimestres précédents</u>	%	%20	%19	%13	% 17	%130.76	%20	2023

Le taux recouvrement pour les trimestres en cours a enregistré une légère augmentation en 2021 par rapport à 2020 du fait de l'augmentation des recettes des cotisations de 8%, ce qui est inférieur au niveau enregistré au cours des années précédant la pandémie de Covid 19 (12%).

Quant au recouvrement des cotisations du régime des employés non agricoles le taux de recouvrement pour l'année 2021 est resté dans les limites de ce qui a été enregistré en 2020, et a enregistré dans le même contexte une augmentation par rapport aux estimations dans les limites de 6,6.%

En ce qui concerne le taux de recouvrement pour le titre trimestres précédents, le taux de recouvrement a diminué par rapport à l'année 2020 de l'ordre de 10,5%, et enregistré dans le même contexte une augmentation par rapport aux estimations pour l'année 2021 de l'ordre de 30%.

Problèmes liés à l'objectif

L'importance de mesurer l'indicateur du taux d'équilibre entre les charges et les revenus est apparue, notamment lors de la mesure de l'équilibre entre le coût des régimes de retraite et leurs revenus, ce qui a conduit à un déséquilibre entre le flux des paiements (les différentes prestations versées) et les revenus (provenant principalement des cotisations)

Le calcul de l'indicateur « taux de recouvrement » a permis la déduction des conclusions suivantes:

- ❖ Non-déclaration des salaires ou absence de déclaration des salaires (35% des salariés déclarés perçoivent moins que le SMIG et 62% perçoivent un salaire inférieur au double du SMIG).
- ❖ L'importance du secteur parallèle et le phénomène grandissant de l'évasion et de la fraude sociale. Où la masse des salaires assujettis au régime de la sécurité sociale et non déclarée annuellement à la caisse est estimée à 30% de la masse des salaires assujettis, ce qui a entraîné un manque à gagner de cotisations estimé à 500 millions de dinars.
- ❖ Difficultés au niveau du recouvrement et du contrôle.

Toutes les études qui ont été menées dans le but d'expliquer les raisons de ce déséquilibre financier des caisses ces dernières années et de leur aggravation, surtout au cours de cette décennie, ont mis en évidence les raisons suivantes

□ Facteurs démographiques :

Baisse de l'indice démographique (de 5,9 affiliés actifs par pensionnaire en 1985 à 2,1 en 2020 pour le secteur public, et de 10,86 en 1985 à 2,9 en 2020 pour le secteur privé)

L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée, rendant la durée moyenne de bénéfice de la pension plus longue qu'auparavant (de 13 ans dans les années 1990 à 20 ans aujourd'hui).

□ Facteurs liés aux caractéristiques techniques des régimes de retraite :

- ❖ La méthode de calcul de la pension
- ❖ La méthode d'ajustement des pensions (revoir la pension chaque fois qu'une augmentation de salaire est approuvée pour l'employé actif).
- ❖ L'évolution du coût de la retraite anticipée dans le secteur privé qui représente environ 25% du nombre de bénéficiaires et 38% de la charge de

la retraite (53% des cas de retraite anticipée ont pour motif économique, avec un coût estimé à environ 100 MD annuellement).

- ❖ Pension d'invalidité : double privilège : jouissance d'un revenu minimum de 50%, tenant compte des années d'invalidité à partir de l'âge de 60 ans.

Ces facteurs ont eu un impact significatif sur le niveau de liquidité financière, qui s'est caractérisé par une érosion ces dernières années en raison de l'aggravation des résultats financiers négatifs

Les réformes relatives à l'objectif :

Le problème principal de la réforme est de trouver des formules capables de réaliser l'équation entre les exigences d'équilibre financier des régimes et les équilibres économiques et financiers nationaux généraux, en adaptant la réforme aux exigences de:

- ❖ marché du travail,
- ❖ compétitivité des entreprises
- ❖ finances publiques,
- ❖ le pouvoir d'achat des retraités.

Pour y parvenir, un certain nombre de mesures à court et moyen terme doivent être prises rapidement, dont les plus importantes sont peut-être :

- ❖ Soutenir et renforcer le recouvrement des créances des caisses sociales en réhabilitant le système législatif dans le domaine de la sécurité sociale pour le rendre compatible avec les évolutions sociales et économiques, en réorganisant les procédures suivies en matière de contrôle et de recouvrement, et en fournissant toute la logistique nécessaire des moyens permettant d'atteindre l'efficacité souhaitée, ainsi que le renforcement des services électroniques, notamment ceux liés à la déclaration et au paiement des cotisations à distance.
- ❖ Accélérer la publication d'un projet d'arrêté relatif à la réforme du régime de pensions des salariés du secteur non agricole.
- ❖ Trouver de nouvelles sources de financement pour assurer l'équilibre financier des caisses sociales et le développement des services en orientant certaines pratiques à risque et en encourageant les pratiques positives et le changement de comportement des consommateurs comme la mise en place de taxes spéciales et de taxes pour financer la sécurité sociale (taxes assujetties sur le tabac, l'alcool, les boissons sucrées et les sms et jeux télévisés, redevances d'utilisation des autoroutes, redevances environnementales pour les établissements polluants, taxes sur les contrats d'assurance complémentaire, laboratoires pharmaceutiques et laboratoires.
- ❖ Création d'un fond d'apurement des dettes de la sécurité sociale (caisse d'amortissement de la dette de la sécurité sociale) .L'une de ses missions est d'apurer les dettes des caisses sociales sur une longue durée (20 ou 30 ans)

. Le financement du fond se fait via les taxes et impôts ainsi qu'une allocation fixe sur le budget de l'Etat.

- ❖ Percevoir les cotisations des caisses de sécurité sociale qui sont dues par l'Etat et établissements publics, dont une partie est reversée au profit de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Objectif stratégique 2.2: Etendre la couverture sociale

Le ministère vise à améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et à attirer le secteur informel afin d'assurer l'affiliation volontaire des employés de ce secteur selon une approche progressive souple qui insature les fondements pour les soumettre aux régimes de sécurité sociale.

- indicateur 2-2-1 : Taux de la couverture sociale réelle

Indicateur	Unité indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
Régime des salariés non agricoles	%	% 81,81	% 81,42	% 83	% 81,36	% 98.02	% 85	2023
Régime des salariés agricoles	%	% 11,58	% 10,38	% 12	% 10,43	% 86.91	% 20	2023
Régime des salariés dans le secteur agricole amélioré agricole	%	% 98,96	% 98,36	% 98	% 98,36	% 100.36	% 99	2023
Régime des salariés non employés dans le secteur non agricole	%	% 71,72	% 76,09	% 70	% 81,94	% 117.05	% 80	2023
Régime des salariés non employés dans le secteur agricole	%	% 88,49	% 82,46	% 85	% 83,74	% 98.51	% 92	2023
Total	%	% 80,07	% 79,44	% 79,4	% 81,17	102.22	% 83,7	

Le taux de la couverture sociale de tous les régimes confondus a connu une amélioration remarquable au cours de l'année 2021 par rapport à l'année 2020, ce qui a contribué à dépasser l'objectif fixé pour le total des régimes pour la même année,

notamment en ce qui concerne les salaires non agricoles qui a connu une amélioration, que ce soit par rapport à l'année 2020 (une augmentation de l'ordre de 7,68%) ou par rapport aux estimations pour la même année (une augmentation de l'ordre de 17,05%) et pour le régime des salariés non agricole, qui a connu également une amélioration par rapport à l'année 2020 (hausse de l'ordre de 1,55%).

Toutefois, cette amélioration ne doit pas masquer le fait que la Caisse subit des pertes importantes du fait de la non-affiliation d'environ 20% de la population active à l'un des régimes de sécurité sociale.

Aussi, ces résultats pour l'année 2021 ne peuvent occulter le fait que la couverture sociale réelle dans le secteur privé est encore en deçà des réalisations réalisées au cours des années 2017 et 2018, qui étaient de plus de 80 %. Ceci s'explique par la persistance des répercussions négatives du Covid. 19.

Le taux de couverture sociale du régime des salariés dans le secteur agricole reste également faible en raison de plusieurs facteurs, dont le manque de demande pour ce régime en raison de la faible capacité de financement des catégories qui y sont soumises, ainsi que l'éloignement géographique des structures de la Caisse nationale de sécurité sociale, et notamment la faible culture de la sécurité sociale au sein de ces catégories.

Problèmes liés à l'objectif

- ❖ L'évasion sociale et le non-règlement de nombreuses entreprises économiques de leurs engagements envers les caisses sociales.
- ❖ L'absence de la culture de sécurité sociale et l'accumulation de l'endettement de nombreuses entreprises envers la Caisse.
- ❖ L'expansion du secteur parallèle et non structuré et la difficulté de couverture par les structures de sécurité sociale.

Les réformes relatives à l'objectif :

- ❖ Élaborer un plan national de lutte contre l'évasion sociale et œuvrer à l'amélioration de la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et œuvrer à l'attraction du secteur parallèle par l'élaboration d'un cadre juridique approprié pour assurer l'admission volontaire des travailleurs du secteur parallèle au régime social selon une phase flexible qui ouvre la voie pour les inciter à se soumettre aux régimes de sécurité sociale.
- ❖ Adoption de dispositions au niveau de la loi de finances pour l'année 2023 qui imposent de lier l'utilisation des différents services publics (paiement des taxes de circulation, obtention des autorisations administratives, obtention d'une carte grise...) au règlement de la situation auprès des caisses de sécurité sociale, ce qui a été approuvé par la loi de finances pour l'année 2021 au des

services de fiscalité pour le taxes de circulation.

- ❖ Développer un plan national pour instaurer une culture de la sécurité sociale parmi tous ceux qui y sont assujettis.
- ❖ Soutenir la décentralisation de la gestion ainsi que le rapprochement des services de la sécurité sociale des assurés sociaux, en poursuivant la création des centres de sécurité sociale dans les zones qui manquent de bureaux régionaux et locaux de sécurité sociale et tout en soutenant l'expérience de la sécurité sociale mobile via l'acquisition d'unités mobiles pour effectuer les procédures d'enregistrement et d'engagement, en coopération avec l'Agence du Millénaire Challenge Corporation.
- ❖ Proposer des mesures pour lutter contre l'exercice des activités de manière déguisée et pour soutenir les règles d'une concurrence loyale entre les acteurs économiques, notamment en punissant toute personne qui ne s'affilierait pas à la sécurité sociale d'une amende allant de 1 000 dinars à 50 000 dinars, similaire à ce qui a été inclus dans l'article 52 de la loi de finances pour 2016.
- ❖ Une proposition visant à porter de 3 à 5 ans le délai de prescription de la Caisse nationale de sécurité sociale, par la révision de l'article 110, premier alinéa de la loi n° 30-1960 du 14 décembre 1960, relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale, en vue de renforcer encore le contrôle de la validité des déclarations de salaires et du respect de la législation sociale.

Objectif stratégique 2.3: Améliorer la qualité des services et son rapprochement des assurés sociaux

Le Ministère veille à améliorer la gouvernance des caisses ainsi que la qualité des services et à les rapprocher des assurés sociaux et ce, à travers la réduction les délais de prestation de ces services (paiement des pensions, paiement des prestations aux ayants droit, remboursement des frais de soins ...).

Indicateur	Unité indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
Caisse nationale de sécurité sociale								
Délais de versement des prestations au titre des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants (1)	Jour	44	42	42	37	% 88.09	36	2023

Caisse nationale de retraite et prévoyance sociale

Délais d'attribution de l'identifiant unique de la sécurité sociale aux nouvelles recrues (2-1)	%	% 85,5	% 76	% 89	% 74,88	% 84.13	% 90	2023
Délais de liquidation des dossiers de pensions de retraite (2-2)	%	% 98,1	% 97,2	% 99	% 97,45	% 98.43	% 99	2023
Délais de liquidation des dossiers de pensions des veuves (2-3)	%	% 96,4	% 9,34	% 97	% 97,47	% 100.48	% 98	2023
Délais de liquidation des dossiers de pensions provisoire (2-4) pour orphelins	%	% 85,7	% 80,7	% 89	% 85,91	% 96.52	% 90	2023

Caisse nationale d'assurance maladie (par jour)

Délais de remboursement des frais (3)	Jour	27.13	30.1	30	36,4	% 121.33	25	2023
Délais de remboursement pour les prestataires de services de santé								
Remboursement des honoraires des médecins	Jour	107	118	90	122	% 135.55	80	2023
Remboursement des pharmaciens	Jour	82	89	70	108	% 154.28	50	2023
Remboursement des Kinésithérapeutes	Jour	105	99	90	122	% 135.55	80	2023

Délais de prise en charge des prestations soumises à l'accord préalable								
Prise en charge des opérations chirurgicales soumises à l'accord préalable	Jour	11.9	11,5	11,2	10,8	% 96.42	8,2	2023
Transplantation rénale	Jour	37.9	37,3	20	12,7	% 63.5	16	2023
Greffe de moelle épinière	Jour	11.3	11,73	10,4	15,4	% 148.07	7,4	2023
Prise en charge des opérations chirurgicales du cœur et des artères et des radiographies des muscles cardiaques	Jour	13.23	14,14	12,5	11,9	% 95.2	9,5	2023
Désintégration des cailloux rénaux	Jour	8.13	8,45	7	7,4	% 105.71	7	2023
Scanner, IRM	Jour	13.58	14,78	12,4	12,4	% 100	10,4	2023
Prise en charge des frais de matériel médical	Jour	De 5.38 à 51.9 jours	De 5.64 à 50.47 jours	De 5 à 50 jours	De 5.8 à 38 jours	-	De 5 à 30 jours	2023
Prise en charge des soins thermaux	Jour	8.51	10,49	9,5	7,7	% 81.05	7,5	2023
Prise en charge des frais de kinésithérapie	Jour	17.71	16,88	17	12,3	% 72.35	13	2023

(1) La période d'attente de l'assuré social à compter de la date d'ouverture du droit à la pension

(2) Taux des dossiers traités dans les délais en comparaison par rapport au nombre total de dossiers

(2-1) : mode de calcul des délais : moins de 24 heures, un jour, deux jours ou trois jours

(2-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier, ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(2-3) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(2-4) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(3) Remboursement des frais de traitement des maladies lourdes ou chroniques, remboursement des frais de traitement des maladies accidentelles, remboursement des frais chirurgicaux, remboursement des frais d'accouchement, remboursement des frais de suivi de grossesse.

- Cet indicateur a un caractère spécifique car il est lié aux délais de prestation de services et de traitement des dossiers des assurés sociaux:
- Pour les sous-indicateurs liés à la fixation des délais (unité de l'indicateur : jour) : La valeur élevée des réalisations par rapport aux estimations est considérée comme un indicateur négatif.
- Le taux de réalisation dont la valeur dépasse 100% se traduit par une tendance négative de l'indicateur, tandis que le pourcentage de réalisation est considéré comme positif lorsqu'il est égal ou inférieur à la valeur de 100% (tendance positive).

- **Caisse nationale de sécurité sociale :**

L'année 2021 a enregistré une amélioration remarquable des délais d'octroi des pensions grâce à la politique adoptée par la caisse, via la consolidation et l'élargissement de la décentralisation du traitement des dossiers de pensions ce qui a permis de dépasser l'objectif assigné.

- **Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale:**

Le taux de traitement des dossiers de pensions de retraite, de pensions de veuves et de pensions temporaires pour orphelins liquidés dans les délais a connu une amélioration par rapport à l'année 2020, mais les objectifs fixés n'ont pas été atteints, principalement en raison de l'interruption du travail en raison de la pandémie « covid-19 ».

- **Caisse nationale d'assurance maladie :**

Les délais liés au remboursement des frais ont connu une légère amélioration en 2021, pour atteindre 36,4 jours par rapport à 2020, mais les délais constatés sont restés en deçà des objectifs fixés en 2021 (30 jours).

Quant aux délais liés au remboursement des prestataires de services de santé en 2021, ils ont enregistré une augmentation par rapport à l'année 2020, et il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs fixés en raison du problème de manque de liquidités.

Quant aux délais de prise en charge des prestations soumises à l'autorisation préalable, ils ont enregistré une amélioration par rapport à l'année 2020, se rapprochant globalement des objectifs fixés.

Les réformes relatives à l'objectif :

Il est à noter que les caisses sociales cherchent à améliorer les services fournis tout en travaillant pour les rapprocher du citoyen. A cet effet, des résultats importants ont été enregistrés en 2021, via la création des bureaux locaux de sécurité sociale et des maisons de services administratifs, à l'instar de : la création d'un bureau de la Caisse

nationale de sécurité sociale à Benguerdan et la Maison des services administratifs à Habira.

Les réalisations les plus importantes qui ont été accomplies en 2021, sont notamment :

- ❖ Expérimentation du système d'échange de données électroniques au niveau de certains hôpitaux publics (Hôpital Régional de Bizerte, Hôpital Habib Thameur, Institut National de la Nutrition, ...) et lancement des travaux préparatoires nécessaires pour généraliser cette expérience à toutes les structures sanitaires et les prestataires de services du secteur privé,
- ❖ Préparation d'un projet de décret relatif au système d'échange électronique de données entre la Caisse nationale d'assurance maladie et les prestataires de soins de santé et la carte électronique de soins,
- ❖ Publication du décret gouvernemental n° 2021-153 du 12 mars 2021, fixant les modalités, procédures et modalités d'échange automatique et instantané d'informations entre la Caisse nationale de retraite et de la prévoyance sociale et l'employeur public en matière d'accompagnement de la vie professionnelle des agents affiliés aux caisses et la tenue de leurs comptes individuels.
- ❖ Octroi des aides exceptionnelles et circonstanciées au profit des salariés des entreprises et au profit de certains travailleurs à leur propre compte touchés par les répercussions résultant de l'application des procédures sanitaires exceptionnelles, et ce au titre des périodes d'inactivité.
- ❖ Révision du plafond annuel des montants des prestations de santé externes prises en charge dans le cadre du régime de base de l'assurance maladie au titre du régime de soins privés ou du régime de remboursement des frais en application de l'arrêté du ministre des affaires sociales en date du 8 février 2021 portant révision de la décision du 3 juin 2008.
- ❖ Fixation des modalités, procédures et taux de prise en charge des prestations de santé dans le cadre du régime de base de l'assurance maladie, par le décret gouvernemental n° 2021-318 du 4 mai 2021 modifiant le décret n° 2007-1367 du 11 juin 2007.

-Principes généraux et éventualité de réforme du système de sécurité sociale :

Le processus de réforme du système de sécurité sociale nécessite de prendre en compte l'aggravation du déficit des régimes de retraite dans les secteurs public et privé, et les mesures nécessaires pour assurer leurs équilibres financiers, ainsi que la situation économique et sociale que traverse le pays, notamment les contraintes budgétaires de l'Etat.

Sur cette base, il est à proposer :

- ❖ Mettre l'accent sur la nécessité de mener des réformes structurelles, notamment revoir les normes adoptées pour la liquidation des retraites, ce qui apporterait des ressources supplémentaires aux régimes de retraite.
- ❖ Possibilité d'approuver le principe de l'introduction progressive des réformes structurelles.
- ❖ La nécessité de rechercher des sources de financement supplémentaires pour accompagner les réformes structurelles de ces régimes et assurer leurs équilibres financiers.
- ❖ Gouvernance des institutions de sécurité sociale.

2-Les résultats d'exécution du budget du programme:

Les prévisions du Programme de Sécurité Sociale pour l'année 2021 s'élevaient à : 851 253 MD, dont 26 364 MD de crédits bloqués (partie interventions) . Les crédits exécutés s'élevaient à 909 285 MD, soit un taux de réalisation estimé à 106,82%, et la différence enregistrée a été couverte par l'ouverture de crédits complémentaires dans la partie interventions d'un montant de 85000 milles dinars.

❖ Dépenses de rémunération :

Les réalisations des dépenses de rémunération du programme pour l'année 2021 se sont élevées à : 527 MD par rapport aux estimations (920 MD), soit un taux de réalisation estimé à 57,28%. La différence est justifié par la réalisation de reliquats suite au départ d'un certain nombre d'employés du programme (départ volontaire – détachement ...)

❖ Dépenses de fonctionnement :

Les crédits inscrits s'élèvent à 500 MD - les crédits réalisés sont de 27 MD, soit un taux de réalisation de 5,4 % Ils se limitent principalement à l'acquisition de matériel de bureau pour le fonctionnement du programme.

❖ Dépenses d'intervention :

Les dépenses des interventions du programme de sécurité sociale représentent la plus grande partie du budget du programme à un taux de 99,87%, principalement liées aux dépenses de contribution à la diversification des sources de financement des caisses sociales (500.000 MD) - à la péreuation des pensions (155.500 MD)- la prise en charge de l'Etat des cotisations des employeurs dans le régime légal de sécurité sociale (52.034 MD)

-Les crédits inscrits 850.214 MD - Crédits bloqués 26.364 MD crédits réalisés 908.711 MD, au taux de 106,88%.

-La différence entre les crédits inscrits et les crédits réalisés a été couverte par l'ouverture de crédits supplémentaires estimés à 85.000 MD pour soutenir l'Activité n°3 (Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales) en affectant une allocation directe à la caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale.

-Plusieurs virements ont été effectués à l'intérieur des lignes budgétaires du programme pour couvrir certaines dépenses imprévues pour lesquelles des fonds n'ont pas été alloués, à l'instar de la retraite anticipée (transfert de 1.960 MD), ainsi qu'une augmentation des dépenses suivantes : pensions aux anciens parlementaires et à leurs veuves (103 MD) et départ volontaire (30 M).

- Les reliquats enregistrés sont de 26.503 MD dont le plus important est les montants bloqués (26.364 MD).

❖ Dépenses d'investissement :

Crédits inscrits 90 MD - Crédits réalisés 21 MD, avec un taux de réalisation de 23,33 % Les montants restants sont des crédits pour l'acquisition des moyens de transport au profit du dont l'achat n'a pas été réalisé en raison de la perturbation des procédures administratives et financières à cause de la pandémie de Covid 19.

**Tableau n° 5 :
Exécution du budget 2021 par rapport aux prévisions
Répartition selon nature de la dépense
En Mille dinars**

libellé dépense		Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2)/(1) %
Dépenses rémunération	de Crédits d'engagement	920	527	-393	%57.28
	de Crédits de paiement	920	527	-393	%57.28
Dépenses fonctionnement	de Crédits d'engagement	29	27	-2	%93.10

	Credits de paiement	29	27	-2	%93.10
Dépenses d'interventions	Credits d'engagement	850.214	908.724	58.510	% 106.88
	Credits de paiement	850.214	908.711	58.497	% 106.88
Dépenses d'investissement	Credits d'engagement	90	12	-78	%13.33
	Credits de paiement	90	21	-69	%23.33
Dépenses des opérations financières	Credits d'engagement				
	Credits de paiement				
Total	Credits d'engagement	851.253	909.290	58.037	%106.82
	Credits de paiement	851.253	909.285	58.032	%106.82

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Tableau n° 6 :
Exécution du budget 2020 par rapport aux prévisions
Répartition selon les sous programmes et les activités
En Mille dinars

Sous programmes	libellé activité	Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2)/(1) %
sous-prog N°1: Tutelle dans le secteur de la sécurité sociale et suivi des caisses sociales	Activité N°1: pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale	653.073	629.239	-23.834	%96.35
	Activité N°2: Gestion pour le compte de l'Etat de certains mécanismes et interventions sociales (CNSS)	11.350	11.089	-261	%97.70
	Activité N°3: Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales (CNRPS)	186.130	268.145	82.015	%144.06

	ActivitéN°4: Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale (CNAM)	700	812	112	%116.00
	Total	851.253	909.285	58.032	%106.82

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Les crédits alloués pour la mise en œuvre des activités ont connu un écart entre les prévisions et les réalisations. Ces crédits alloués sont représentés sous forme de transferts au profit des caisses sociales au titre de Gestion pour le compte de l'Etat de certains s régimes spécifiques. Cet écart se justifie comme suit :

ActivitéN°1 : Pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale

Réalisation d'un taux estimé à 96,35% (653 073 M.D inscrits / 629,239 M.D. réalisés), car des reliquats ont été enregistrés à la rubrique subvention au titre des pensions de retraite minimales suite à l'augmentation des salaires.

ActivitéN°2 : Gestion pour le compte de l'Etat de certains mécanismes et interventions sociales

Réalisation estimée à un taux de 97,7% (11.350 MD inscrits / 11.089 MD réalisés des reliquats ont été enregistrés à la rubrique charges résultant de la législation relative

à la garantie des frais de divorce (selon les crédits demandés de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale).

Activité N°3 : Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales

Réalisation estimée à un taux de 144,06% (186.130 MD inscrits / 268.145 MD réalisés), des reliquats ayant été enregistrés à la rubrique paiement des déficits des régimes de retraite et des cotisations de coopération technique avec l'étranger.

Activité N°4: Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale

Réalisation estimée à un taux de 116% (700 MD inscrits / 812 MD réalisés) une augmentation a été enregistrée au titre de paiement des redevances de la pharmacie centrale à la Caisse nationale d'assurance maladie.

☐ Programme promotion sociale

**☐ Responsable du programme : Mr Ibrahim Ben
Driss**

☐ Date de prise des fonctions : 04 Novembre 2021

1- Les résultats de performance du programme:

Le secteur de la promotion sociale occupe une place primordiale dans la politique sociale. En effet le Ministère s'engage à renforcer la politique des transferts sociaux et assurer d'avantage leur répartition et à les orienter vers les groupes vulnérables à travers la mise à jour du registre de la pauvreté et le renforcement, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'insertion des groupes à revenu faible et vulnérables dans le cycle économique et améliorer leurs conditions de vie. En plus de promouvoir les personnes ayant des besoins spécifiques, de développer des mécanismes de défense sociale, d'améliorer les efforts pour l'amélioration des programmes de soutien des enfants ainsi que les délinquants et les enfants sans soutien familial, de renforcer le programme de travail social scolaire, d'améliorer le système de prise en charge des enfants sans soutien familial, d'améliorer le secteur de l'enseignement des adultes et la révision et le développement de ses activités.

La stratégie du programme de promotion sociale est mise en place pour :

- Réduire l'exclusion sociale des groupes vulnérables et réaliser leur insertion socio-économique.
- Contribuer progressivement à la lutte contre la pauvreté et de toutes formes d'inégalité entre les groupes sociaux.
- Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme chez la population active, en concentrant les efforts sur les femmes et les zones rurales, la diffusion de la culture numérique, d'une culture des droits de l'homme et de la citoyenneté, et investir dans les technologies modernes dans le domaine de l'enseignement des adultes et la promotion de la femme rurale.

La stratégie du programme de promotion sociale se traduit par plusieurs axes principaux :

- Assurer une vie décente pour les groupes vulnérables, pauvres et à faible revenu à travers la bonne affectation des aides sociales et par la création des sources de revenu pour ceux qui sont capables de travailler (en particulier les femmes chefs de famille parmi les familles nécessiteuses)
- Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et assurer leur intégration socio-économique par le biais d'une couverture équitable des structures et cadres dans le domaine social
- réduire l'analphabétisme, surtout pour les femmes à l'intérieur du pays et dans les zones rurales.

- Objectifs et indicateurs de performances.

-objectif strategique 3.1 : contribuer à la lutte contre la pauvreté et réduire l'exclusion des groupes marginalisés

indicateur 3.1.1 taux d'insertion socio-économique des familles nécessiteuses :

❖ indicateur 3.1.1 taux d'intégration sociale et économique des familles nécessiteuses (nombre des familles bénéficiant des moyens de subsistance/nombre des familles nécessiteuses)							
unité indcateur	réalisations 2019	réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
%	-	0.05%	0.35%	0.1%	28.57%	0.68%	2023

66 projets ont été réalisés pour l'année 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du programme de promotion des catégories vulnérables. Le nombre de familles bénéficiant des projets réalisés représente 0,1 % du nombre total de familles bénéficiant des aides mensuelles permanentes dont le nombre a atteint 268.293 en décembre 2021.

La non réalisation du taux estimé pour l'année 2021 est due au:

- ✓ retard dans le décaissement des crédits alloués au programme (juillet 2021), qui a engendré des difficultés pour les divisions de promotion sociale pour la réalisation de tous les projets prévus, notamment ceux à caractère agricole,
- ✓ réticence de certaines familles pauvres pour la création des projets comme sources de revenu due à la crainte de la non garantie de la rentabilité et la pérennité,
- ✓ limitation du champ d'octroi des projets de sources de revenu aux familles pauvres et l'exclusion des autres familles à faible revenu qui ont les qualifications et les motivations pour investir.
- ✓ influence de la pandémie de covid-19 sur les conditions de travail afin de poursuivre les procédures de constitution des dossiers de création de ces projets et la présentation aux comités et sa réalisation,
- ✓ augmentation de la charge de travail des unités locales en 2021 à l'occasion de l'affectation des aides à titre exceptionnel pour atténuer les répercussions de la pandémie de covid 19 en raison de l'inscription d'un nombre important de familles au programme « amen social » et les réclamations et les oppositions concernant le non octroi de ces aides.

-objectif strategique 3.1 : contribuer à la lutte contre la pauvreté et réduire l'exclusion des groupes marginalisés

Indicateur 3.1.2 taux des femmes cheffes de familles nécessiteuses bénéficiant des aides sociales (Annexe 1) :

❖ indicateur 3.1.2taux des femmes cheffes de familles nécessiteuses bénéficiant des aides sociales							
unité indcateur	réalisations 2019	réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
%	61%	61%	62%	60.1%	96.77%	65%	2023

La différence entre le taux estimé pour l'année 2021 (62%) et le taux réalisé (60,1%) (Où le nombre de chefs de famille bénéficiant des aides sociales s'élève à 161.112 bénéficiaires du total de 268.293 bénéficiaires en décembre 2021) est surtout due à la non-adoption de critères spécifiques favorisant le critère genre pour l'affectation des aides sociales aux catégories pauvres au titre de l'année 2021. A noter que, depuis la création du programme, les groupes vulnérables ayant une femme chef de famille ont été priorisés telles que les divorcées ou les veuves.

A noter qu'au début de l'année 2022, un nouveau processus sera mis en place pour sélectionner les bénéficiaires sur la base du système de scoring, ce qui pourra contribuer à améliorer le taux des femmes cheffes de familles nécessiteuses bénéficiant des aides sociales.

-objectif strategique 3.2 : contribuer à l'insertion socio-économique des catégories vulnérables et à besoin spécifique

Indicateur 3.2.1 taux d'insertion des personnes handicapées (inscrites dans les centres d'éducation spécialisée) (Annexe n°2)

❖ indicateur 3.2.1 taux d'intégration des personnes handicapées							
unité indcateur	réalisations 2019	réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
%	19.17%	14.8%	16%	10.2%	63.75%	18%	2023

L'année 2021 a enregistré un taux de réalisation de 63,75% par rapport aux prévisions de la même année du principalement à l'augmentation de crédit attribué à chaque projet afin de bien maintenir la pérennité et la continuité du projet sans augmenter le nombre des projets programmés chaque année vu l'augmentation des prix et le coût élevé des projets.

Les Problèmes liés à l'objectif :

- ❖ Le manque des institutions pour l'hébergement des personnes âgées handicapées.
- ❖ La complexité des procédures liées aux demandes des appareillages prothétiques facilitant l'insertion.
- ❖ La faiblesse du taux d'insertion des enfants handicapés, et surtout ceux qui sont autistes au cours du parcours scolaire.

Les réformes relatives à l'objectif :

- ❖ L'extension progressif de création des centres d'hébergement pour les personnes âgées handicapées ainsi la création de deux unités de vie supplémentaires (Ariana ou Ben Arous, Beja ou Jendouba).
- ❖ L'acquisition des équipements pour l'Unité de Vie de Kasserine et la renforcer des ressources humaines pour assurer le démarrage de son activité.
- ❖ Encourager l'activation du mécanisme de prise en charge des personnes handicapées par les familles.
- ❖ La coordination avec le Comité Général de Contrôle des Dépenses Publiques pour sensibiliser les contrôleurs régionaux afin de bien traiter les dossiers dans des délais raisonnables.
- ❖ La coordination avec le Ministère de l'Education et la révision de la stratégie nationale d'intégration scolaire des enfants handicapés.
- ❖ La Création des établissements publics pour la préparation à l'intégration scolaire des enfants autistes.
- ❖ Inciter les associations travaillant dans le domaine d'handicap à prioriser les enfants en âge préscolaire afin de leur préparer à l'intégration scolaire
- ❖ Inciter le Ministère de la femme, de l'enfance et des personnes âgées à prendre en charge les enfants handicapés par les jardins d'enfants.

-objectif strategique 3.3 : Contribuer à la réduction du taux général d'analphabétisme

Indicateur 3.3.1 taux général d'analphabétisme :

❖ indicateur 3.3.1 taux d'analphabétisme général							
unité indcateur	réalisations 2019	réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
%	17.8%	17.62%	17.3%	17.3%	100%	16.7%	2023

Indicateur 3.3.2 le taux d'analphabétisme chez les femmes

❖ indicateur 3.3.2 taux d'analphabétisme chez les femmes							
unité indcateur	réalisations 2019	réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
%	23.8%	23.2%	23%	23%	100%	22.4%	2023

Le taux de réalisation a été au même niveau que les prévisions, alors il est considéré comme positif suite à la réduction du nombre d'enseignants contractuels de 1034 à la fin du mois décembre 2020 à 954 à fin du mois décembre 2021.

Les Problèmes liés à l'objectif :

- ❖ L'adoption de l'approche alphabétisation en Tunisie sur un secteur unique (Ministère des affaires sociales à travers le Centre national de l'éducation des adultes)
- ❖ Les programmes d'alphabétisation et l'enseignement des adultes des adultes sont actuellement basés sur l'alphabétisation alphabétique et certaines séances de culture générale, en outre le programme de qualifications artisanales dans certains centres pilotes et centres multi-qualifications.
- ❖ L'absence de cohérence au niveau de la législation et les croisements entre le secteur de l'alphabétisation et l'enseignement des adultes d'une part, et le secteur de l'éducation, le secteur de la formation professionnelle et le secteur du développement régional et local d'autre part.

Les reformes relatives à l'objectif :

- ❖ Approbation du projet de la stratégie nationale d'alphabétisation, d'enseignement des adultes et d'éducation informelle.
- ❖ Installer un système informatique pour suivre et évaluer les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes et création d'un site Web pour le Centre national d'enseignement des adultes.
- ❖ Installer une plateforme numérique de qualifications professionnelles dans les centres pilotes et centres multi-qualifications pour l'enseignement des adultes et organiser un atelier de formation sur celle-ci au profit des formateurs de qualification.
- ❖ Évaluation du système d'alphabétisation et d'enseignement des adultes par les secteurs partenaires.

2-Les résultats d'exécution du budget du programme:

Les crédits du Programme de promotions sociales inscrites dans la loi de finances initiale s'élevaient à 965,595 milles dinars et la loi de finances rectificative s'élevaient à 1.248,595 milles dinars soit une augmentation de 283,000 mille dinars affectée aux dépenses de rémunération du programme (3.000 mille dinars) et aux aides sociales à titre exceptionnelles pour les catégories vulnérables et à revenu faible pour atténuer les répercussions de la pandémie de Covid 19(280,000 mille dinars)

- Les crédits payés s'élèvent à 1.214,929 mille dinars (soit un taux de réalisation de 97.30%) détaillés comme suit :

❖ Dépenses de rémunération :

Les Crédits inscrits dans la loi de finances initiale s'élevaient à 132,446 mille dinars - Les crédits non ouverts (bloqués) s'élevaient à 39,000 mille dinars - Les Crédits payés s'élèvent à 135,898 mille dinars (avec un taux de réalisation de 100.33%).

Le déficit au niveau de dépenses de rémunération a été couvert par un crédit complémentaire de 3.000 mille dinars dans le cadre de la loi de finances rectificative pour l'année 2021 et un transfert de crédit de 452 mille dinars du programme de l'Appui et Pilotage.

L'écart constaté s'explique par :

- ✓ Combler le déficit des dépenses de rémunération du personnel du programme, surtout au niveau régional (90 ,385 mille dinars)
- ✓ couvrir le manque au niveau des dépenses de rémunération du personnel du centre d'enseignement des adultes, qui a enregistré au niveau central et régional, une augmentation de 2,483 DT
- ✓ couvrir l'incidence financière des promotions exceptionnelles et des fonctions affectées aux cadres supérieurs.

❖ **Dépenses de fonctionnement :**

Les Crédits inscrits dans la loi de finances s'élevaient à 8.436 mille dinars - Les Crédits payés s'élevaient à 10.428 mille dinars avec un taux de réalisation de 123%

La différence en plus qui s'élevaient à 2.087 milles dinars a été couverte par un transfert de dépenses d'intervention pour :

- ✓ Couvrir les dépenses de fonctionnement de l'activité n°4(établissements de prise en charge des catégories à besoins spécifiques) et l'activité n°5(établissements de réadaptation des personnes handicapées) en effet un dépassement au niveau de réalisation a été remarqué par rapport aux crédits inscrits à ce niveau (8.471mille dinars) ,à cet égard plusieurs établissements publics ont enregistré des augmentations significatives dans leurs budgets, telles que (l'Institut national de la protection de l'enfance Manouba - Centre de formation professionnelle pour handicapés sourds à Kasr Hilal - Centre social et éducatif "Essaned" - Unité de vie pour personnes âgées handicapées à Ezzahrouni ...).

❖ **Dépenses d'interventions :**

La partie Interventions du Programme de promotion sociale représente la part la plus importante des crédits affectés au programme de promotion sociale, notamment l'activité 2 liée au décaissement des aides aux familles nécessiteuses et aux familles à faible revenu

Les Crédits inscrits dans la loi de finances initiale s'élevaient à 820,713 mille dinars - Les crédits non ouverts (bloqués) s'élevaient à 1.042 mille dinars - Les Crédits inscrits dans la loi de finances rectificatives'élevaient à 1.100,713 mille dinars -Les Crédits payés s'élèvent à 1.064,955 mille dinars avec un taux de réalisation de 96.75%

- ✓ L'écart entre les réalisations et les prévisions dans le cadre de la loi de finances rectificative a été couvert par l'affectation d'un prêt de 280,000 mille dinars dans le cadre d'un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, consacrés aux aides exceptionnelles au profit des catégories vulnérables pour faire face aux répercussions du covid-19(Les Crédits payés s'élèvent à 266,994 mille dinars)
- ✓ Les reliquats enregistrés sont liés notamment aux restes du prêt affecté et les dépenses de subventions affectées aux associations de prise en charge des handicapés et d'éducation spécialisée, en raison de la baisse de leur activité due au Corona virus, ainsi que les restes de décaissement de la troisième tranche de subvention de l'Etat affectée aux institutions publiques.

❖ **Dépenses d'investissement :**

Les Crédits inscrits dans la loi de finances s'élevaient à 4.000DT - Les Crédits payés s'élèvent à 3.648DT avec un taux de réalisation qui dépasse 91%

Les reliquats des crédits (352DT) sont liés notamment aux crédits affectés à certains travaux d'aménagement non réalisés en raison de la pandémie corona.

Tableau n° 7 :
Exécution du budget 2021 par rapport aux prévisions
Répartition selon nature de la dépense
En Mille dinars

libellé dépense		Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2) / (1) %
Dépenses de rémunération	Credits d'engagement	135.446	135.946	500	100.37%
	Credits de paiement	135.446	135.898	452	100.33%
Dépenses de fonctionnement	Credits d'engagement	8.436	10.443	2.007	123.79%
	Credits de paiement	4.436	10.428	1.992	123.61%
Dépenses d'interventions	Credits d'engagement	1.100.713	1.069.002	-31.711	97.12%
	Credits de paiement	1.100.713	1.064.955	-35.758	96.75%
Dépenses d'investissement	Credits d'engagement	4.800	4.851	51	101.06%
	Credits de paiement	4.000	3.648	-352	91.20%
Dépenses des opérations financières	Credits d'engagement				
	Credits de paiement				
Total	Credits d'engagement	1.249.395	1.220.242	-29.153	97.67%
	Credits de paiement	1.248.595	1.214.929	-33.666	97.30%

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Tableau n° 8:
Exécution du budget 2020 par rapport aux prévisions
Répartition selon les sous programmes et les activités
En Mille dinars

Sous programmes	libellé activité	Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2) / (1) %
Sous-programme 1 : Promotion sociale (central)	<u>Activité n°1</u> : Pilotage, planification et contrôle dans le domaine de la promotion sociale	44.775	38.364	-6.410	85.68%
	<u>Activité n°2</u> : Decassement des aides aux familles nécessiteuses et à faible revenu	1.018.300	990.777	-27.523	97.30%
	<u>Activité n°3</u> : Partenariat avec les associations	76.200	60.862	-15.338	79.87%
	<u>Activité n°4</u> : Prises-en charge et encadrement des groupes à besoins spécifiques	4.743	4.885	142	102.99%
	<u>Activité n°5</u> : Prise en charge et réadaptation des personnes handicapées	4.321	5.800	1.479	134.23%
	<u>Activité n°6</u> : Enseignement des adultes	10.500	12.942	2.442	123.26%
Sous-programme 2 : Promotion sociale (Régional) : 24 sous-programmes	<u>Activité 7</u> : Recherche sociale et suivi des groupes vulnérables	60.322	68.129	7.807	112.94%
	<u>Activité n°8</u> : encadrement des personnes handicapées et les accompagner dans leur emploi	29.435	33.170	3.735	112.69%
	Total	1.248.595	1.214.929	-33.666	97.30%

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Activite n°1 : pilotage, planification et contrôle dans le domaine de la promotionsociale :

Atteindre un taux de réalisation qui s'élève à 85,68 % (44.775 mille dinars inscrits / 38.364 mille dinars payés) à cause de :

- ✓ Des écarts ont été remarqués au niveau des dépenses de rémunération, dont les structures du ministère sont en cours d'améliorer les mécanismes de prévisions salariales
- ✓ le programme d'acquisition des appareillages non réalisés en raison de la situation épidémiologique et économique.

Activiten°2 :décaissement des aides aux familles necessiteuses et à faible revenu :

un taux de réalisation s'élève à 97.3 % (1.018,300 mille dinars inscrits / 990,777 mille dinars payés) à cause de :

- ✓ Des écarts ont été remarqués au niveau du programme des travailleurs des chantiers plus de 60 ans
- ✓ Le non décaissement de la subvention consacrée aux aides à l'occasion de fêtes et d'occasions religieuses
- ✓ Le programme de gratuité de transport pour les enfants des familles nécessiteuses non réalisé en raison de plusieurs problèmes.

Activite n°3 : partenariat avec les associations :

un taux de réalisation qui s'élève à 97.87 % (76,200 mille dinars inscrits / 60,862 milles dinar payés) à cause de :

- ✓ Plusieurs projets affectés aux associations œuvrant dans le domaine social et des personnes handicapées dans le cadre de financement public n'ont pas été réalisés, en outre la non réalisation des projets affectés aux familles nécessiteuses à cause de la situation epidemiologique.

Activite n°4 « prise en charge et encadrement des groupes à besoins spécifiques » et l'activite n°5 « prise en charge et réadaptation des personnes handicapées » :

un taux de réalisation qui s'élève à 102.99 % pour l'activité n°4 (4.743 mille dinars inscrits / 4.885 mille dinars payés) et un taux de réalisation qui s'élève a 134.23% pour l'activité n°5(4.321 mille dinars inscrits / 5.800 mille dinars payés) afin d'assurer les besoins des enfants soutenus par l'Etat dans les institutions de protection sociale, en particulier ceux ayant des besoins spécifiques et les personnes handicapées, ce qui a nécessité une augmentation des dépenses de fonctionnement de ces activites en plus du cout élevé de consommables.

Activite n° 6 :enseignement des adultes :

un taux de réalisation s'élève à 123.26 % (10.500 mille dinars inscrits / 12.942 mille dinars payés) du à :

- ✓ Acquisition de matériels pédagogiques et des fournitures pour l'année scolaire 2021/2022, pour un montant égal à 60 mille dinars, au profit de 20 mille élèves environ, qui représente 14,63% des crédits inscrits au budget de fonctionnement 2021.
- ✓ Equiper les coordinations régionales de l'éducation des adultes des imprimantes et des ordinateurs de bureau pour renforcer les activités des centres pour un cout de 20 mille dinars environ, qui represente 4,87% des crédits affectés pour l'année scolaire 2021/2022.
- ✓ Affectation d'un montant de 15 mille dinars environ afin de motiver les élèves d'une part et de faciliter leurs déplacements quotidiens au cours de l'année scolaire 2021/2022, en fait 120 élèves par mois ont beneficié de ce privilège.
- ✓ Acquisition des fournitures d'ateliers pour les centres d'education et de qualification des adultes de kebili, gabes, tela et denden, pour un montant total annuel estimé à 14 mille dinars, qui represente 3.41% du montant affecté à la partie interventions publiques.
- ✓ Malgré la baisse du nombre d'enseignants contractuels de 1034 lors de le premiere trimestre de 2021 à 954 lors du dernier trimestre de 2021 suite au controle et au suivi des de comites techniques régionaux, les dépenses de remunération des enseignants contractuels dans le domaine de l'alphabetisation et de l'enseignement des adultes represente 53.05% des crédits affectés au titre de remunération publique, contre 977 à l'echelle central et régional d'enseignement des adultes(environ 19.500 élèves).

Activite 7 « enquetes sociales et suivi des groupes vulnerables » et l'activite n°8 « encadrement des personnes handicapées et les accompagner dans leur emploi »

un taux de réalisation s'élève à **112.94 %** pour l'activité **n°7 (60.322dt inscrits / 68.129dt payés)** et un taux de réalisation qui s'élève à **112.69%** pour l'activité **n°8(29.435dt inscrits / 33.170dt payés)** à cause de l'augmentation des dépenses de fonctionnement des divisions de promotion sociale et des unités locales en raison des prix élevés (consommation d'eau et d'électricité- les fournitures de bureau-les fournitures informatiques-les tenus de travail...)

- ❑ Programme migration et tunisiens à l'étranger**
- ❑ Responsable du programme : Mr Mohamed Manssouri**
- ❑ Date de prise des fonctions : 14 Avril 2022**

1- Les résultats de performance du programme:

La stratégie du programme se base sur les orientations du projet national de la migration qui accorde une grande importance aux tunisiens résidant à l'étranger et ce à travers le renforcement des liens avec la tunisie, la garantie de défendre leurs droits et intérêts dans les pays d'accueil, et leur implication d'une manière efficace dans les changements politiques et économiques du pays.

Le projet de la stratégie nationale de la migration en question s'inspire des priorités fixées dans le plan quinquennal de développement économique et social notamment le rôle clé des tunisiens résidents à l'étranger dont le développement économique et social à travers leur mobilisation pour participer aux projets d'investissement et l'augmentation des transferts financiers ce qui contribuerait à consolider les réserves en devises et à booster la croissance économique.

Cette stratégie vise à :

- Impliquer davantage la diaspora tunisienne aux efforts du développement national et la mobiliser dans les projets de développement et ce à travers l'augmentation des transferts financiers et en nature ce qui contribuerait à consolider les réserves en devises et à redynamiser l'activité économique.
- Renforcer les liens avec les tunisiens à l'étranger et les mobiliser davantage pour participer aux différentes manifestations organisées par les centres socioculturels tout en veillant au renforcement des ressources humaines mis à leur disposition et promouvoir leurs activités.

- Objectifs et indicateurs de performances.

Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement.

indicateur 4.1.1 taux des projets d'investissement financés par des tunisiens à l'étranger (annexe 3)

❖ indicateur 4.1.1 taux des projets d'investissement financés par des tunisiens à l'étranger								
Indicateur	unité inidcateur	réalisation s 2019	réalisation s 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
Le pourcentage des projets financés par les tunisiens à l'étranger	%	8,1 %	7,7%	6,5%	16,52%	254,15, %	8,5 %	2023
Le pourcentage des projets financés par les tunisiennes à l'étranger	%	0,1 %	0,5%	0,8%	-	-	1,5 %	2023

Les projets d'investissement approuvés pour les tunisiens à l'étranger ont connu une hausse considérable et ce malgré les répercussions de la pandémie de corona sur la

situation économique et son impact négatif sur l'avancement de l'exécution des projets et des événements incitant sur les opportunités d'investissement et la cartographie des projets prometteuses qui peut être réalisée .

Le taux de participation des tunisiens à l'étranger aux projets d'investissement en 2021 était de 16,52% , le taux d'évolution des projets approuvés à leur profit en 2021 a augmenté de 50% par rapport à l'année 2020 ce qui reflète l'importance de leur contribution aux efforts de développement national et leur rôle dans le transfert de devises en Tunisie d'où ces projets et ces transferts constituent une part importante du PIB tunisien, une des principales sources de devises étrangères du pays malgré que le coût de transferts de fonds demeure élevé. La communauté tunisienne est considérée un acteur important de développement.

Les Problèmes liés à l'objectif :

- ❖ Difficultés d'accès aux données statistiques nécessaires relatives aux taux d'exécution et en particulier celles liées à la participation des femmes tunisiennes vivant à l'étranger dans des projets d'investissement.
- ❖ Multiplicité des parties intervenantes à l'origine des difficultés de coordination.

Les reformes relatives à l'objectif :

- ❖ Instauration des canaux de communication avec les structures et institutions en charge du dossier d'investissement pour examiner la possibilité d'assurer la représentativité de l'OTE dans la composition des comités techniques qui statuent sur les projets d'investissement aux niveaux central et régional.
- ❖ Conclusion des conventions avec les offices de développement régional pour coordonner l'échange de données (04 conventions)
- ❖ Lancement des négociations avec les offices de développement régional en vue de faire connaître aux tunisiens à l'étranger la cartographie des projets prévus et les incitations financières accordées pour les motiver à contribuer au développement et à s'implanter en Tunisie.
- ❖ Activation de la plateforme concernant les compétences et les associations tunisiennes à l'étranger pour la mise en place d'une base de données qui adoptera l'approche menée par le Ministère et l'Office dans le domaine de la communication avec ces catégories de tunisiens à l'étranger.
- ❖ Adoption d'une approche participative avec toutes les institutions en rapport avec les tunisiens à l'étranger et toutes les composantes de la communauté et intensifier la communication avec eux via les nouvelles technologies de communication en vue de les consulter sur les stratégies, plans et programmes qui leur sont destinés.

Objectif strategique 4.2 : Renforcer la relation avec les tunisiens à l'étranger

indicateur 4.2.1 taux de satisfaction des tunisiens à l'étranger, des services des centres socio-culturels (annexe 4)

indicateur 4.2.1 taux de satisfaction des tunisiens à l'étranger, des services des centres socio-culturels							
unité indcateur	réalisations 2019	réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
%	60 %	40%	70%	-		80 %	2023

* L'O.T.E ne disposait pas de données précises pour calculer l'indicateur ce qui nécessite l'élaboration des fiches dirigées vers les responsables des centres en vue de les remplir par les visiteurs afin de recueillir leurs commentaires et leurs évaluations des activités , a noter que cette démarche n'a pas été adoptée par l'office précédemment .

Il y a eu lieu de signaler que le nombre des visiteurs des centres socio-culturels au cours de l'année 2021 a augmenté par rapport à l'année 2020 qui est une année exceptionnelle en raison des répercussions de la pandémie de Corona ce qui a nécessité la suspension des activités culturelles et l'adoption de nombreuses mesures sanitaires par la plupart des pays ce qui explique la baisse considérable des activités dans la plupart des centres socio-culturels .

Les Problèmes liés à l'objectif :

- ❖ Des difficultés logistiques qui empêchent la programmation de certaines activités culturelles et la mobilisation des tranches de la communauté dont notamment :
 - * Manque et vieillissement des équipements disponibles indispensable pour les activités des clubs dans les centres (ordinateurs, équipements des clubs de théâtre et de musique ...)
 - * Insuffisance de budget alloué aux activités
 - * Combinaison des tâches de l'attaché social avec celles de responsable et de gestion de « dar ettounsi » dans la plupart des centres
 - * Manque du personnel et du cadre d'animation et notamment l'absence d'une assistante sociale dans la plupart des centres socio culturelles.
 - * Des problématiques liées au statut professionnel des agents locaux exerçant aux espaces à l'étranger.
 - * Absence des textes juridiques réglementant « dar ettounsi » à l'étranger
 - * Absence d'un texte réglementant les fonctions de l'attaché social et notamment la question de la co-tutelle qui régit encore ces missions .
 - * Faiblesse du taux de couverture du cadre social à l'étranger.

* Manque de confiance de la catégorie cible envers les services de l'Office des tunisiens à l'étranger .

- Les réformes relatives à l'objectif :

- ❖ Mise en place d'une plateforme reliant les différents services de l'office à l'intérieur et à l'extérieur pour déterminer le taux de fréquentation de ces différentes structures y compris « dar ettounsi »
- ❖ Evaluation des services de l'OTE et ce à travers l'élaboration des fiches qui ont été envoyées aux chefs des centres destinées aux visiteurs afin de recueillir leurs commentaires et leurs évaluations des activités et des services fournis (cette démarche sera adoptée prochainement)
- ❖ Distribution des formulaires à bord des navires de transport pour sonder les tunisiens à l'étranger et évaluer les services et les activités fournis par l'OTE
- ❖ Elaboration d'une série de consultations et mise en place d'une plateforme nationale dédiée aux tunisiens résidants à l'étranger
- ❖ Poursuite des travaux de consultation concernant les services et les compétences de l'office d'une manière adaptée aux spécificités et aux attentes de la communauté tunisienne et qui s'est déroulée sous le thème « La Tunisie à l'écoute de ses citoyens à l'étranger ».
- ❖ Négociation à l'amiable avec les agents locaux à l'étranger afin de régler leurs situations professionnelles ce qui leur permet de bénéficier de leurs droits sociaux et économiques,
- ❖ Elaboration d'un référentiel d'emploi et de compétences relatif aux postes d'attaché social et d'assistance sociale pour une meilleure organisation des ressources humaines et œuvrer à la consécration légale de cette fonction (qui a été créée depuis 1971 et qui n'a pas fait l'objet d'une attention particulière).
- ❖ Poursuivre le programme annuel de renforcement des capacités des attachés sociaux moyennant un programme formatif via Webinaire
- ❖ Lancement de la préparation d'une académie spéciale pour les attachés sociaux afin de soutenir leurs capacités dans le cadre de la formation de base lors de la désignation ainsi qu'une formation continue au cours de l'exercice de leurs fonctions
- ❖ Nouvelle orientation dans les pays d'accueil : augmentation des bureaux sociaux ou création progressivement aux pays représentant une nouvelle destination pour les tunisiens des nouveaux postes pour les cadres sociaux à l'étranger.
- ❖ Mise en oeuvre des programmes de protection sociale et culturelle au profit des tunisiens à l'étranger ainsi que leurs familles dans les pays natals et notamment :

* Opérationnalisation du Comité national pour les enfants déracinés.

*Mettre en place un mécanisme de vigilance et contrôler la mesure dans laquelle les droits des travailleurs tunisiens à l'étranger sont respectés en particulier dans les pays qui ne consacrent pas les droits universels et humains des travailleurs migrants.

2-Les résultats d'exécution du budget du programme:

Les crédits du programme migration et des tunisiens à l'étranger inscrits dans la loi de finances 2021 sont de 29.842 mille dinars , les crédits payés ont atteint 29.293 mille dinars soit un taux de réalisation de 98,16% .Ils sont répartis entre les parties et les activités comme suit :

❖ Dépenses de rémunération :

Les crédits inscrits pour l'année 2021 sont : 24.630 mille dinars - crédits payés 24.436 mille dinars avec un taux d'exécution de 99,21% dont 93,38% représentent la subvention attribuée au titre de rémunération au profit de l'opérateur public intervenant dans l'exécution de la politique du programme (Office des Tunisiens à l'Etranger) et ce pour couvrir les dépenses de rémunération des agents à l'intérieur qu'à l'extérieur .

L'écart enregistré entre les prévisions et l'exécution concerne essentiellement le reliquat d'une partie de la subvention attribuée à l'OTE et qui est due à l'incidence financière de non-désignation des attachés sociaux au titre de l'année 2020-2021 et concerne aussi le reliquat au titre de rémunération au profit du conseil national des tunisiens résidant à l'étranger qui n'est pas encore fonctionnel.

❖ Dépenses de fonctionnement :

Les crédits inscrits pour l'année 2021 : 3.692 mille dinars - crédits payés 3.562 mille dinars avec un taux de réalisation de 96,48% dont la plupart des crédits sont destinés à l'activité n°3 (Encadrement dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger à hauteur de 94,27%).

Les dépenses de fonctionnement les plus importantes sont celles des loyers et des taxes municipales des délégations régionales, des centres socio-culturels (dar ettounsi) et les frais d'assurance et les dépenses de l'électricité et du gaz et d'eau. Le reliquat enregistré concerne une partie de la subvention attribuée au titre de fonctionnement au profit du conseil national des tunisiens résidant à l'étranger.

❖ Dépenses d'interventions :

Les crédits inscrits pour l'année 2021 : 1.510 mille dinars - crédits payés 1.291 mille dinars (soit un taux de réalisation de 85,50%) .

L'écart enregistré entre les prévisions et l'exécution concerne le reliquat au titre d'intervention au profit du conseil national des tunisiens résidant à l'étranger et aussi les crédits d'aménagement et d'équipement divers au profit de l'OTE qui n'ont pas été exécutés vu que les procédures administratives et financières des consultations ont été perturbées en raison de la COVID-19 .

❖ **Dépenses d'investissement :**

Les crédits inscrits pour l'année 2021 : 10 mille dinars - crédits payés 5 mille dinars (soit un taux de réalisation de 50%), le reliquat enregistré a été engagé mais impayé suite à la non livraison des acquisitions en raison des difficultés associées à la propagation du corona .

Tableau n°9 :
Exécution du budget 2021 par rapport aux prévisions
Répartition selon nature de la dépense
En Mille dinars

libellé dépense		Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2)/(1) %
Dépenses rémunération	Credits d'engagement	24.630	24.436	-194	99,21%
	Credits de paiement	24.630	24.436	-194	99,21%
Dépenses fonctionnement	Credits d'engagement	3.692	3.562	-130	96,48%
	Credits de paiement	3.692	3.562	-130	96,48%
Dépenses d'interventions	Credits d'engagement	1. 510	1.291	-219	85,50%
	Credits de paiement	1. 510	1.291	-219	85,50%
Dépenses d'investissement	Credits d'engagement	10	9	-1	90,00%
	Credits de paiement	10	5	-5	50,00%
Dépenses opérations financières	Credits d'engagement				
	Credits de paiement				
Total	Credits d'engagement	29.842	29.298	-454	98,18%
	Credits de paiement	29.842	29.293	-549	98,16%

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Tableau n° 10:
Exécution du budget 2020 par rapport aux prévisions
Répartition selon les sous programmes et les activités
En Mille dinars

Sous programmes	libellé activité	Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2)/(1) %
Sous-programme 1 : Relation avec les tunisiens à l'étranger	Activité n°1 : Pilotage et supervision dans le domaine de la migration et des Tunisiens à l'Etranger	1.972	1.419	-553	71,96%
	Activité n°2 : Recherche dans le domaine de la migration	110	314	204	285,45%
	Activité n°3 : Encadrement dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger	27.760	27.560	-200	99,28%
	Total	29.842	29.293	-549	98,16%

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Les crédits alloués pour l'exécution des activités ont connu un déséquilibre entre les prévisions et l'exécution qui se traduit comme suit :

Activite n°1 : Pilotage et supervision dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger :

Les crédits inscrits 1.972 mille dinars – les crédits exécutés 1.419 mille dinars avec un taux d'exécution de 71,96% et ce en raison des difficultés associées à la propagation du corona et son impact négatif sur l'exécution des consultations des acquisitions.

-Activité n°2 : Recherche dans le domaine de la migration :

Les crédits inscrits 110 mille dinars – les crédits exécutés 314 mille dinars avec un taux d'exécution de 285,45%, l'excédent a été couvert à travers des virements en plus pour couvrir les dépenses de rémunération des agents de l'Observatoire Nationale de la Migration.

- Activité n°3 : Encadrement dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger :

Les crédits inscrits 27.760 mille dinars – les crédits exécutés 27.560 mille dinars avec un taux d'exécution de 99,28% , le reliquat provient de la subvention attribuée au conseil national des tunisiens résidant à l'étranger dont l' activité n'a pas encore démarré .

☐ Programme pilotage et appui

☐ Responsable du programme : Mme Amel khelil

☐ Date de prise des fonctions : 14 Avril 2022

1- Les résultats de performance du programme:

Le programme de pilotage et appui est un programme d'appui aux autres programmes opérationnels du ministère à savoir « travail et relations professionnelles », « la promotion sociale », « sécurité sociale » et « migration et les Tunisiens à l'étranger »

C'est un prestataire de services nécessaires pour les autres programmes relatifs à la gestion des ressources humaines et financières du ministère et les services de fonctionnement matériels et logistiques.

Le programme appui et pilotage veille aussi à améliorer les services administratifs moyennant la modernisation des services et l'adoption des nouvelles technologies. Et il veille à instaurer plus d'efficacité et de transparence, notamment en renforçant les services en ligne rendus au citoyen.

La stratégie du programme se traduit à travers les axes stratégiques suivants :

- ✓ La gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- ✓ La gouvernance des moyens disponibles.
- ✓ Le renforcement de l'autonomie de gestion administrative et financière au niveau régional.

- Objectifs et indicateurs de performances.

Objectif stratégique 9.1 : Maitrise de la masse salariale

indicateur 9.1.1 taux d'exactitude des prévisions des dépenses de rémunération:

❖ indicateur 9.1.1 taux d'exactitude des prévisions des dépenses de rémunération:							
unité indcateur	réalisations 2019	réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
%	%106.45	%105.89	%105	% 97.09	%92.46	100 %	2023

-Cet indicateur a un caractère particulier, car la valeur élevée des réalisations par rapport aux estimations est considérée comme une tendance négative. La réalisation dont la valeur dépasse 100% se traduit par une tendance négative de l'indicateur, tandis que le taux de réalisation est considéré comme positif lorsqu'il est égal ou inférieur à la valeur de 100% (tendance positive).

-Un taux de réalisation estimé à 92,46% a été enregistré pour l'année 2021, alors que les crédits réalisés au titre de rémunération se sont élevés à 225.184 MD, contre des crédits inscrits estimés à 232.133 MD, soit un taux de baisse de 0,02%, dû principalement à la redistribution du personnel des programmes et le départ d'un certain nombre d'employés à la retraite anticipée.

- Les Problèmes liés à l'objectif :

- ❖ Le retard enregistré, jusqu'à présent, pour instaurer une application informatique permettant de fixer avec précision les besoins les ressources humaines en fonction des catégories, des grades, des programmes, des parties et des activités, et le recours continu à s'appuyer sur des tableaux Excel, ce qui conduit à des problèmes de fiabilité relatives aux incidences des prévisions des crédits concernant la masse.
- ❖ Absence de fiche de poste pour les agents, qui est considérée comme un point de départ pour l'élaboration d'un manuel de procédures pour déterminer le périmètre d'intervention de chaque service et de chaque agent.
- ❖ Bien que les grilles de répartition des agents selon les catégories, les grades et les programmes soient actualisées, cette répartition ne reflète pas la réalité parfois du travail des agents selon les programmes, sous-programmes et activités, ce qui affecte la pertinence des estimations des programmes (un effort supplémentaire doit être fait pour assurer le recoupement avec l'affectation réelle des agents au niveau des structures).

- Les réformes relatives à l'objectif :

- ❖ Elaboration d'un plan d'action pour activer l'application du bilan social.
- ❖ Fixer des critères objectifs lors de la mise à jour des tableaux de répartition des agents selon les structures.
- ❖ Oeuvrer à la coordination des procédures de fixation des dépenses de rémunération à l'occasion de l'élaboration du projet du budget de la mission avec la participation des intervenants (réunions, notes internes)

Objectif strategique 9.2 : Efficience du programme pilotage et appui

indicateur 9.2.1 Poids du budget programme appui et pilotage par rapport au budget de la mission

❖ indicateur 9.2.1 Poids du budget programme appui et pilotage par rapport au budget de la mission:							
unité indcateur	réalisations 2019	réalisations 2020	prévisions 2021(1)	réalisations 2021(2)	réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	valeur cible	année
%	%2.84	%2.08	%3.2	%2.56	%80	%3.1	2023

Le budget du programme pilotage et d'appui a connu une baisse par rapport au budget de la mission, ceci est principalement en raison de la différence enregistrée entre les crédits inscrits et les crédits réalisés, notamment en raison de la redistribution du personnel du programme et de la retraite anticipée d'un certain nombre d'eux , ainsi que la baisse du rythme de décaissement de certaines rubriques suite à l'impact de la pandémie de Covid 19 (manifestations et réunions, missions à l'étranger..)

- Les Problèmes liés à l'objectif :

- ❖ Déficience dans le processus de suivi des décaissements des crédits et la documentation des motifs et justificatifs des virements, qui a connu une evolution rapide entre les paragraphes, ce qui affecte la mise à jour de la programmation annuelle des dépenses dans les délais.
- ❖ Difficulté d'ajustement des estimations et de répartition des crédits entre les paragraphes, compte tenu de la multiplicité des rubriques selon la déclinaison opérationnelle (programmes - sous-programmes - unités opérationnelles - activités), ce qui a entraîné un virement régulier en diminution et en augmentation dans les mêmes paragraphes.
- ❖ Le manque de cadres de suivi et d'évaluation capables de suivre la mise en œuvre de l'objectif et d'évaluer les indicateurs en coordination avec le responsable du programme.

- Les réformes relatives à l'objectif :

- ❖ Programmation de l'élaboration d'un manuel de procédures qui réduirait ces problèmes dans le cadre de la programmation annuelle des dépenses et du processus de préparation et d'exécution du budget.
- ❖ Veiller à l'ajustement des estimations de la part des structures concernées pour réduire les virements en augmentation ou en diminution.
- ❖ Diffusion du document de la charte de gestion à tous les programmes et initier la mise en œuvre de ses composantes

2-Les résultats d'exécution du budget du programme:

Les prévisions du programme pilotage et appui dans la loi de finances initiale pour l'année 2021 s'élevaient à : 82.770 MD et dans la loi de finances rectificative à 63.521 MD, soit une diminution de 19.428 MD, répartis entre les dépenses de rémunération (14.543 MD) et les charges d'investissement (4.705 MD).

Les réalisations se sont élevées à 57 257 MD avec un taux de réalisation estimé à 90,13% Le budget programme a enregistré des reliquats de crédits à hauteur de 6.264 MD dont le plus important est lié aux dépenses de rémunération

❖ Dépenses de rémunération :

Les crédits inscrits 62.186 MD - Crédits inscrits dans la loi de finances rectificative : 47.643 MD - Crédits bloqués 4 MD - Crédits réalisés 42 748 MD, avec un taux d'exécution de 89,73%, répartie entre:

* niveau Central : 21.125 MD

*niveau Régional : 21.623 MD

La différence entre les crédits inscrits et les crédits réalisés s'explique par la redistribution du personnel du programme et le départ d'une partie du personnel à la retraite anticipée et des départs volontaires.

❖ Dépenses de fonctionnement :

Crédits inscrits 6.287 MD - Crédits réalisés 7.108 MD, avec un taux de réalisation de 113,06%, soit une augmentation de 821 MD. Ils ont été dimuniés de la partie intervention pour couvrir les dépenses de fonctionnement dans le cadre de virements de crédits, notamment au niveau régional, afin de couvrir les besoins et les conséquences de la hausse de prix.

❖ Dépenses d'intervention :

Crédits inscrits 4.937 MD - Crédits réalisés 3.136 MD, avec un taux de réalisation estimé à 63,52 % La différence s'explique par:

- Non décaissement de la totalité du crédit alloué à l'amicale des agents du Ministère des Affaires Sociales.
- Enregistrement de reliquats dans les dépenses au titre de contribution aux organisations internationales du travail et organisation arabe du travail, étant donné qu'elles sont variables en fonction du taux de change.
- Enregistrement de reliquats de la subvention accordée à la mutuelle des agents du Ministère dans la limite de 122 MD.
- Les reliquats ont été exploités, dont une grande partie a été virée pour couvrir les dépenses de la partie de fonctionnement du programme.

❖ Dépenses d'investissement :

Les crédits inscrits dans la loi de finances initiale s'élevaient à 9.360 MD et dans la loi de finances rectificative à 4.655 MD – les reliquats sont à 390 MD- les crédits réalisés s'élevaient à 4.265 MD, sont dus au non achèvement des procédures de marchés publics pour l'acquisition de matériel de transport et d'équipement informatiques en raison de la pandémie de Covid19.

Tableau n° 11 :
Exécution du budget 2021 par rapport aux prévisions
Répartition selon nature de la dépense
En Mille dinars

libellé dépense		Prévision 2021		Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)	Réalisation 2021 (2)	Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2)/(1) %
Dépenses rémunération	de Crédits d'engagement	47.643	42.876	-4.767	%89.99
	de Crédits de paiement	47.643	42.748	-4.895	%89.73
Dépenses fonctionnement	de Crédits d'engagement	6.287	7.296	1.009	% 116.05
	de Crédits de paiement	6.287	7.108	821	% 113.06
Dépenses d'interventions	de Crédits d'engagement	4.937	3.136	-1.801	%63.52

	Crédits de paiement	4.937	3.136	-1.801	%63.52
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	5.770	3.771	-1.999	%65.36
	Crédits de paiement	4.655	4.265	-390	%91.62
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
Total	Crédits d'engagement	64.637	57.080	-7.557	%88.31
	Crédits de paiement	63.521	57.257	-6.265	%90.13

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Tableau n°12 :
Exécution du budget 2020 par rapport aux prévisions
Répartition selon les sous programmes et les activités
En Mille dinars

Sous programmes	libellé activité	Prévision 2021	Réalisation 2021 (2)	Réalisation / prévision	
		L.F rectificative (1)		Montant (2) - (1)	taux de réalisation (2)/(1) %
sous-prog N°1: pilotage et appui	Activité N°1: le Pilotage	260	204	-56	%78.46
	Activité N°2: la gestion des ressources humaines	25.197	17.327	-7.870	%68.77
	Activité N°3: la gestion des ressources logistiques	13.634	11.172	-2.462	%81.94
	Activité N°4: enseignement supérieur	1.643	4.632	2.989	%281.92
sous-prog N°2: appui déconcentré	Activité N°5: exécution et suivi du budget au niveau déconcentré	22.789	23.922	1.133	%104.97
	Total	63.521	57.257	-6.265	%90.13

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Les crédits alloués à la mise en œuvre des activités ont connu un écart entre les prévisions et les réalisations, et cet écart se justifie comme suit:

-ActivitéN°2: La gestion des ressources humaines

Taux de réalisation estimé à 68,77% (25 197 MD inscrits / 17 327 MD réalisés) suite à la réalisation de reliquats au niveau des dépenses de rémunération et des travaux sont en cours pour améliorer les mécanismes de fixation des estimations salariales.

ActivitéN°3: La gestion des ressources logistiques

Taux de réalisation estimé à 81,94% (13 634 Dr inscrits / 11 172 Dr réalisés) suite à :

- ❖ Perturbation des procédures de conclusion des divers marchés publics (moyens de transport - matériel bureautique informatique – aménagement divers et bâtiments...) en raison de la situation sanitaire et de ses répercussions
- ❖ Non décaissement de la totalité de l'allocation allouée à l'amicale des agents du Ministère des affaires sociales et à la mutuelle des agents

ActivitéN°4: enseignement supérieur

Taux de réalisation estimé à 281,92% (1.643 MD inscrits / 4.632 M.D réalisés) suite à l'augmentation des dépenses de rémunération du personnel permanent (Institut Supérieur de l'Education Spécialisé + Institut National du Travail et des Etudes Sociales).

ActivitéN°5: exécution et suivi du budget au niveau déconcentré

Taux de réalisation estimé à 104,97% (22.789 MD inscrits / 23.922 MD réalisés) suite à l'augmentation des dépenses de fonctionnement au niveau régional due à la hausse des prix (consommation d'eau et surtout d'électricité - fournitures de bureau - fournitures informatiques – habillement des ouvriers..)

LES ANNEXES

Annexe N° 1
Programme de Promotion Sociale
Tableau de Répartition Régionale
Des Familles Nécessiteuses Bénéficiant Des Aides Sociales

Répartition Des Familles Nécessiteuses Bénéficiant Des Aides Sociales (selon gouvernorat et genre du chef de famille) Décembre 2021				
<u>Gouvernorat</u>	<u>Masculin</u>	<u>Feminin</u>	<u>Total</u>	<u>Pourcentage des Femmes</u>
Tunis	5806	11155	16961	65,8%
Ariana	1643	2792	4435	63,0%
Ben Arous	2409	4561	6970	65,4%
Manouba	1821	3345	5166	64,8%
Nabeul	4011	6851	10862	63,1%
Zaghouan	2541	3777	6318	59,8%
Bizerte	5345	6982	12327	56,6%
Beja	4296	6403	10699	59,8%
Jendouba	9432	10204	19636	52,0%
Kef	6038	7180	13218	54,3%
Siliana	7104	7787	14891	52,3%
Kairouan	6710	10420	17130	60,8%
Kasserine	10807	12614	23421	53,9%
Sidi Bouzid	8769	10336	19105	54,1%
Sousse	2623	5298	7921	66,9%
Monastir	2556	4739	7295	65,0%
Mahdia	2648	5358	8006	66,9%
Sfax	4299	7620	11919	63,9%
Gafsa	4784	8654	13438	64,4%
Tozeur	1865	4703	6568	71,6%
Kébili	2346	4396	6742	65,2%
Gabès	3503	6611	10114	65,4%
Mednine	3554	5729	9283	61,7%
Tataouine	2271	3597	5868	61,3%
<u>Total</u>	107181	161112	268293	60,1%

Annexe N° 2
Programme de Promotion Sociale
Tableau de Répartition Régionale
Des Projets de Création de sources de revenu

<u>Gouvernorat</u>	<u>Nombre Des Projets Réalisés</u>	<u>Indicateur de Création de sources de revenu</u>
Tunis 1	29	9,3
Tunis 2	19	7,32
Ariana	29	2,84
Ben Arous	19	2,08
Manouba	47	21,81
Nabeul	54	4,80
Zaghouan	34	5,5
Bizerte	26	5,35
Beja	17	5,48
Jendouba	35	3,91
Kef	29	3,34
Siliana	24	11,41
Kairouan	54	7,96
Kasserine	25	5,49
Sidi Bouzid	30	1,95
Sousse	28	7,85
Monastir	78	9,13
Mahdia	24	11,77
Sfax	35	33,65
Gafsa	36	4,83
Tozeur	22	2,18
Kébili	36	0
Gabès	48	2,69
Mednine	32	0,43
Tataouine	43	0,74
<u>Total</u>	853	10.2

Annexe N° 3
Programme de migration et tunisiens à l'étranger
Tableau de données de répartition des projets approuvés

Libellés	Nombre de projets			Montants des investissements			Nombre d'emplois		
	2020	2021	Evolution	2020	2021	Evolution	2020	2021	Evolution
Les projets approuvés au profit des T.E	1575	2370	50,48%	79,076	162,968	106,09%	2110	3036	43,89%
Total des projets approuvés	20901	14346	-31,36%	5108,3	4107,8	-19,59%	101258	79231	-21,75%
Taux de contribution des T.E	7,54%	16,52%	-	1,55%	3,97%	-	2,08%	3,83%	-

Tableau de données de répartition des projets agricoles approuvés

Domaine de d'agriculture	Nombre de projets			Montants des investissements		
	2020	2021	Evolution	2020	2021	Evolution
Les projets approuvés au profit des T.E	27	28	3,70%	2,768	3,260	17,77%
Total des projets approuvés	3430	4200	2,45%	506	550	8,70%
Taux de contribution des T.E au domaine de l'agriculture	0,79%	0,67%	-	0,55%	0,59%	-

**Tableau de données de répartition
des projets industriels approuvés**

Domaine de l'industrie	Nombre de projets			Montants des investissements			Nombre d'emplois		
	2020	2021	Evolution	2020	2021	Evolution	2020	2021	Evolution
Les projets approuvés au profit des T.E	36	50	38,89%	14,346	10,279	-28,35%	213	223	4,69%
Total des projets approuvés	4480	3331	-25,65%	3422,5	2539,7	-25,79%	60647	49576	-18,25%
Taux de contribution des T.E au domaine de l'industrie	0,80%	1,50%	-	0,42%	0,40%	-	0,35%	0,45%	-

**Tableau de données de répartition
des projets approuvés dans le secteur des services**

Domaine de services	Nombre de projets			Montants des investissements			Nombre d'emplois		
	2020	2021	Evolution	2020	2021	Evolution	2020	2021	Evolution
Les projets approuvés au profit des T.E	1512	502292	51,59%	61,962	149,429	141,16%	1897	2813	48,29%
Total des projets approuvés	12991	6815	-47,54%	1179,8	1018,1	-13,71%	40611	29655	-26,98%
Taux de contribution des T.E au domaine de services	11,64%	33,63%	-	5,25%	14,68%	-	4,67%	9,49%	-

Annexe N° 4
Programme de migration et tunisiens à l'étranger
Tableau des données des centres socio-culturels

Pays de résidence	Arrondissement consulaire ou diplomatique
France (6)	Paris : Aubervilliers , Grenoble , Marseille, Nice, Toulouse et Toulon
Italie (2)	Rome, Mazara del Vallo à Palerme
Belgique (1)	Bruxelles
Autriche (1)	Vienne
Suisse (1)	Genève
Canada (1)	Montréal
<u>Total</u>	12 Centres socio-culturels

Taux de visites de centres socio-culturels

Pays	Année 2020			Année 2021			Evolution du taux de visites
	Nombre de visiteurs	Nombre de résidents à l'étranger	Taux de visites	Nombre de visiteurs	Nombre de résidents à l'étranger	Taux de visites	
Aubervilliers	1 890	153 858	1,23%	1 848	206 324	0,90%	-27,09%
Nice	0	119 760	0%	1 211	137 825	0,88%	
Grenoble	1 117	51 600	2,16%	1 360	56 040	2,43%	12,11%
Marseille	108	95 917	0,11%	175	108 012	0,16%	43,89%
Toulouse	0	29 210	0%	516	35 929	1,44%	
Rome	2166	43 838	4,94%	3 536	47 048	7,52%	52,11%
Mazara del Vallo	542	37 133	1,46%	2 697	39 919	6,76%	362,87%
Bruxelles	142	26 921	0,53%	1 671	40 691	4,11%	678,54%
Vienne	760	8 474	8,97%	563	9 430	5,97%	-33,43%
Genève	856	20 042	4,27%	230	24 835	0,93%	-78,32%
Montréal	281	28 500	0,99%	3 971	35 664	11,13%	1029,30 %
<u>Total</u>	7 862	615 253	1,28%	17 778	741 717	2,40%	87,57%

